



En partenariat
avec



RAPPORT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES

Rapport annuel

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Titre du projet :	Programme d'Investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PI-PUDT) ou « Kolona Pe Kobatela » (KOPEKOBA) / [Cultivons et Protégeons]
Numéro de référence MPTF du projet : ¹	00140280- PI PUDT- Kopekoba - AFD
Organisation de mise en œuvre :	Maîtrises d'ouvrage : Ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux (MATGT - anciennement MATIER) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Economie forestière (MEF)
Rapport soumis par :	MERLE Caroline Responsable d'équipe projet AFD, siège (Paris) merlec@afd.fr
Contact en cas de besoin de clarification :	Franklin L. KOUNOU & Anaëlle CADO Chargés de Projets PUDT/KOPEKOBA AFD, agence de Brazzaville Kounoulf.ext@afd.fr & cadoa.ext@afd.fr

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : 06/02/2026

¹ https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfKU0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs



En partenariat
avec



Table des matières

1	Données clés du projet	6
2	Résumé des progrès réalisés par le projet (sur la période de rapportage)	9
3	Défis de mise en œuvre	14
3.1.	Défis liés au contexte du pays.....	14
3.2.	Défis inhérents au projet	14
3.3.	Commentaires.....	15
4.	Evaluation de la performance du projet	16
4.1.	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	16
4.2.	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage.....	23
5.	Résultats du Projet.....	29
5.1.	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CFI	29
5.1.1.	Matrice des bénéficiaires	30
5.2.	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	32
6.	Communication et promotion	39
6.1.	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD	39
6.2.	Stratégie et plan de communication.....	39
7.	Exécution financière.....	40
7.1.	Décaissements	40
7.1.1.	Taux de décaissements du projet.....	40
7.1.2.	Annexe 3 - Tableau 8.2 (cf. point 12)	42
7.1.3.	Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits	42
7.1.4.	Décaissement par pilier de la stratégie nationale REDD.....	47
7.2.	Contrats.....	48
7.3.	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	50
7.4.	Mobilisation de ressources	51
7.5.	Audits	51
7.6.	Révisions budgétaires	51
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	51
8.1.	Etat d'avancement du plan de suivi du projet	51
8.2.	Evaluations.....	52
8.3.	Intégration des leçons apprises	52
8.4.	Révisions programmatiques (le cas échéant)	52
9.	Thèmes transversaux	52
9.1.	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables.....	52
9.2.	Respect des standards environnementaux et sociaux.....	53

10. Gestion des risques	58
10.1. Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	58
10.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité	69
11. Récapitulatif des livrables	69
12. Annexes.....	70

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
ANO	Avis de Non Objection
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
AZD	Agriculture Zéro Déforestation
CAFI	Central African Forest Initiative
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGPR	Comité de Gestion des Plaintes et Recours
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIFOR	Center for International Forestry Research
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CLPA	Communautés Locales et Populations Autochtones
COFIL	Comité de Pilotage du Programme
CPDIR	Cadre de Politique de Déplacements Involontaires et de Réinstallation
CPPA	Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones
CRDPI	Centre de Recherche sur la Durabilité des Plantations Industrielles
CSSSES	Coordination en charge du Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales
CVPFNL	Centre de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux
DANO	Demande d'Avis de Non Objection
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDEF	Direction Départementale de l'Économie Forestière
DGPPA	Direction Générale pour la Promotion des Peuples Autochtones
EF	Expertise France
FSA	Fonds de Soutien à l'Agriculture
GACAT	Groupe d'Animation et de Concertation sur l'Aménagement du Territoire
HSC	Haut Stock de Carbone
HVC	Haute Valeur de Conservation
IRA	Institut de Recherche Agronomique
IRF	Institut de Recherche Forestière

Loi	Lettre d'Intention (Letter of Intent)
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MATGT	Ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands Travaux
MATIER	Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
MGPR	Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours
MPTF	Multi Partner Trust Fund
MPO	Elaborer le Manuel de Procédures Organisationnelles
PA	Peuples Autochtones
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
Prodoc	Document de projet
PTAB	Programme de Travail Annuel Budgétisé
PUDT	Programme d'Utilisation Durable des Terres
RAF	Responsable Administratif et Financier
RSE	Responsable Suivi-Évaluation
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNR	Service National de Reboisement
TDR	Termes De Référence
UCP	Unité de Coordination du Programme
UGP	Unité de Gestion du Programme
VBG	Violences Basées sur le Genre

1 Données clés du projet

Titre du projet	Programme d'investissement du PUDT Kolona pe Kobatela (PI PUDT - KOPEKOBA)
Numéro de référence MPTF du projet	00140280
Hyperlien du document de projet	https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfK U0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Brazzaville, 15 districts pilotes, 4 zones d'expérimentation
Institutions ou ministères de tutelle	Maîtres d'ouvrage : Ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux (MATGT, ex MATIER) Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Économie forestière (MEF)
Organisations partenaires participantes de niveau 1	Agence Française de Développement (AFD)
Budget total du projet (USD)	41 531 610 USD (dont 16 527 850 USD issus des fonds de la CAFI)
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	13/07/2023
Date de réception des premiers fonds du MPTF	11/09/2023
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	17/12/2024
Date de clôture initiale	31/03/2028
Date de clôture révisée le cas échéant	NA
Dépenses du 01/01/2025 au 31/12/2025	202 849 USD (fonds CAFI)
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	328 000 USD (fonds CAFI)
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	16,4% (fonds CAFI) 2 000 000 \$ reçus
Date et lieu de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	NA

Introduction

Le Programme d'Investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PI-PUDT), dénommé « Kolona Pe Kobatela » (KOPEKOB), est mis en œuvre par le Gouvernement de la République du Congo, avec l'appui de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale, de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne, qui assurent conjointement son financement (CAFI : 16,5 MUSD, AFD : 8 M€, UE : 14 M€).

Le KOPEKOB constitue le second volet opérationnel du PUDT, dont l'ambition est de traduire sur le terrain les orientations nationales en matière d'aménagement du territoire, de diversification économique et de développement agricole et forestier durable, suivant une trajectoire bas-carbone, tout en garantissant l'intégrité des paysages et des ressources naturelles du pays. À ce titre, le programme s'inscrit pleinement dans les engagements de la République du Congo au titre de la Lettre d'Intention CAFI ainsi que dans les priorités du Plan National de Développement 2022-2026.

L'année 2025 marque une étape charnière dans la mise en œuvre du KOPEKOB, correspondant à son démarrage opérationnel effectif après une phase préparatoire consacrée à la structuration institutionnelle, à la mise en place des dispositifs de gouvernance et à la contractualisation des principaux partenaires techniques. Cette période a permis de consolider le cadre d'intervention du programme, notamment par la validation officielle des quinze (15) districts pilotes, appelés à accueillir les investissements territorialisés du KOPEKOB.

Dans ce contexte, le programme a engagé les premières actions structurantes visant à intensifier une agriculture durable conforme aux stratégies nationales d'aménagement du territoire, à préparer l'appui aux investissements portés par les chaînes de valeur de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et de l'Agriculture Zéro-Déforestation (AZD), à initier la mise en œuvre des schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie, et à poser les bases d'un dispositif de suivi-évaluation et d'apprentissage.

Toutefois, le démarrage opérationnel en 2025 a également mis en évidence plusieurs défis structurels et opérationnels, liés notamment à la complexité du contexte institutionnel, à la nécessité de renforcer la coordination interministérielle, à l'optimisation des processus administratifs et fiduciaires, ainsi qu'à l'alignement du calendrier de mise en œuvre avec la logique technique du programme. Des ajustements importants de gouvernance ont ainsi été opérés au cours de l'année afin d'améliorer l'efficacité et l'agilité du dispositif de mise en œuvre.

Présentation du Programme

Objectif général

Le KOPEKOB intervient en complément du PUDT, avec l'ambition de mettre en œuvre sur le terrain certaines des grandes orientations nationales d'aménagement du territoire définies par le PUDT.

L'objectif général du KOPEKOB est de diversifier l'économie nationale et lutter contre la pauvreté par le développement agricole et forestier suivant une trajectoire bas-carbone garantissant l'intégrité des paysages et ressources naturelles du pays.

Objectifs spécifiques et résultats attendu du programme

Il vise en particulier à :

- Sélectionner 15 territoires pilotes dans lesquels seront mis en œuvre des plans de gestion et d'aménagement territoriaux ;

- Appuyer la structuration de chaînes de valeurs agricoles résilientes, Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et Agriculture Zéro-Déforestation (AZD) en zones savanicoles et forestières ;
- Appuyer la recherche-développement, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques agricoles, en soutenant l'administration locale par la réhabilitation de son offre de services et le développement de nouvelles offres, à travers des centres d'innovation en agriculture durable, des centres techniques et un réseau de fermes relais et/ou Zones Agricoles Prioritaires (ZAP) ;
- Réaliser des investissements innovants dans le secteur de l'agriculture durable ;
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques, notamment en suivi-évaluation des projets appuyés dans le cadre du Programme.

Le programme intervient plus précisément selon 4 grands résultats :

- Résultat 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire ;
- Résultat 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et AZD sont appuyés ;
- Résultat 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre ;
- Résultat 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le PI-PUDT/KOPEKOBA et d'orienter le développement futur de l'AIC et AZD vers les pratiques les plus performantes.

Rappel historique des actions antérieures à la période de rapportage

Le programme Kolona Pe Kobatela (Kopekoba), second volet du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) en République du Congo, a franchi plusieurs étapes administratives et opérationnelles majeures entre sa phase de conception en 2022 et la fin de l'année 2024 :

- Financements et cadre conventionnel (2022-2023)
 - Signature le 3 mars 2023 des conventions de financement avec l'Agence Française de Développement (AFD), Union Européenne (UE) et Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) ;
 - Après validation du document de programme par le CAFI en juillet 2023, les premiers fonds ont été transférés sur les comptes du projet en décembre 2023.
- Structuration institutionnelle et gouvernance (2023-2024)
 - Nomination en décembre 2023 de coordonnateurs adjoints au sein du MAEP et du MEF ;
 - Création officielle par décret, le 17 janvier 2024, du Comité de Pilotage (COPIL) conjoint pour le Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) et le projet KOPEKOBA.
- Préparation opérationnelle (2024)
 - Campagnes menées dans les départements (notamment le Pool et le Niari).
 - Pré-identification des zones pilotes potentielles et mise en place des bases du mécanisme de financement via le Fonds de subvention du projet ;
 - Mise en place des partenariats avec Expertise France et le CIRAD.

2 Résumé des progrès réalisés par le projet (sur la période de rapportage)

Le cadre des résultats du programme est synthétisé dans le tableau ci-dessous², décrivant également les indicateurs de suivi ainsi que les progrès obtenus (*ND = Non Disponible*).

Progrès au cours de l'année	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Indicateur : Réduction des émissions CO2 (en tonnes)	
ND	ND
Indicateur : Nombre de bénéficiaires directs dont les conditions de vie ont été améliorés avec l'appui du programme (désagrégé par genre)	
ND	ND
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire	
Indicateur : Surface agricole utile mise en valeur (ha)	
ND	ND
Indicateur : Productivité (T/ha) des superficies supportées par le programme	
ND	ND
Indicateur : Nombre d'exploitations familiales agricoles dont les performances économiques ont été améliorées	
ND	ND
Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés	
Indicateur : Nombre de territoires pilotes identifiés, bénéficiant de plans de gestion (PG) déclinés en feuilles de route opérationnelles, coordonnées et mises en œuvre avec les parties prenantes concernées	
<ul style="list-style-type: none"> - Les 15 districts (territoires pilotes) constituant le périmètre d'action du programme ont été officiellement validés lors de l'atelier national du 16 juillet 2025. - La procédure pour recruter l'opérateur spécialisé « Plans de gestion et foncier » est en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 15 districts (territoires pilotes) constituant le périmètre d'action du programme ont été officiellement validés. - La procédure pour recruter l'opérateur spécialisé « Plans de gestion et foncier » est en cours.
Produit 1.2. Des arrangements locaux permettant un meilleur accès au foncier sont formalisés	
Indicateur : Nombre de titres fonciers obtenus via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	
<ul style="list-style-type: none"> - Décision de constituer un marché commun pour les produits 1.1 et 1.2 - Recrutement de l'opérateur spécialisé « Plans de gestion et foncier » en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de constituer un marché commun pour les produits 1.1 et 1.2 - Recrutement de l'opérateur spécialisé « Plans de gestion et foncier » en cours.
Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles	
Indicateur : Nombre de stations météorologiques appuyées dans le pays, en capacité de transmettre l'information aux services de l'agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier d'appel d'offres a été lancé le 15 décembre 2025 pour la réalisation des études suivantes : 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'appel d'offres lancé pour la réalisation des études suivantes :

² Également accessible sur :

https://drive.google.com/drive/folders/1HGN8bux5UZghi3X_WI088bKpQH08nqBr

<ul style="list-style-type: none"> ○ Cartographie territoriale des opérateurs agricoles et forestiers dans les territoires pilotes ; ○ Etude sur les attentes des agriculteurs en matière d'informations agronomiques et météorologiques ; ○ Prédéfinition d'un Système d'Information et de Concertation sur les marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cartographie territoriale des opérateurs agricoles et forestiers dans les territoires pilotes ; ○ Etude sur les attentes des agriculteurs en matière d'informations agronomiques et météorologiques ; ○ Prédéfinition d'un Système d'Information et de Concertation sur les marchés.
Indicateur : Nombre d'utilisateurs du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) (désagrégé par genre)	
ND	ND
Produit 1.4. Des outils de dialogue et des infrastructures sont mis en place pour faciliter les échanges de produits entre les maillons des chaînes de valeurs	
Indicateur : Nombre d'aires de stockage et conservation de produits agricoles réhabilitées /construites	
ND	ND
Indicateur : Nombre d'instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières appuyées ou mises en place afin de consolider les liens entre les acteurs des chaînes de valeurs	
ND	ND
Indicateur : Déploiement d'un volet Communication autour du Produit du Congo pour attirer les investisseurs	
- Le recrutement du bureau de communication des deux programmes PUDT/KOPEKOBA est en cours.	- Le recrutement du bureau de communication des deux programmes PUDT/KOPEKOBA est en cours.
Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation	
Indicateur : Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités et associés aux Centres Technique du MAEP et à un réseau de fermes relais pour diffuser les innovations auprès des opérateurs agricoles	
<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat avec le partenaire technique international CIRAD a été signé en avril 2025, permettant la mobilisation de deux experts clés au Congo. - Des protocoles d'accord ont été signés en novembre et décembre 2025 avec quatre instituts de recherche nationaux : l'IRA, l'IRF, le CRDPI et le CVPFNL. - L'ensemble des protocoles expérimentaux détaillés a été validé au cours de l'année. - Une première série de 60 parcelles d'essais agronomiques a été installée dans les zones de Loudima et d'Odziba, suite à l'importation de semences de plantes de couverture. - Les caractéristiques techniques pour l'acquisition d'équipements scientifiques par appel d'offres international ont été définies. - Deux doctorants ont été sélectionnés en 2025 et leurs sujets de thèse, portant sur le suivi des essais agronomiques, ont été définis. - Un stagiaire en Master 2 a débuté ses activités au sein du programme en décembre 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat avec le partenaire technique international CIRAD a été signé. - Des protocoles d'accord sont signés avec quatre instituts de recherche nationaux : l'IRA, l'IRF, le CRDPI et le CVPFNL. - L'ensemble des protocoles expérimentaux détaillés a été validé. - Une première série de 60 parcelles d'essais agronomiques a été installée dans les zones de Loudima et d'Odziba. - Les caractéristiques techniques pour l'acquisition d'équipements scientifiques par appel d'offres international ont été définies. - Démarrage de deux thèses de doctorat. - Démarrage d'un stage de Master 2.
Produit 1.6. Les résultats des centres d'innovation sont capitalisés et diffusés auprès des opérateurs du monde agricole grâce à la réhabilitation de Centres Techniques (CT) du MAEP	
Indicateur : Nombre de Centres Technique (CT) du MAEP renforcés dans les territoires pilotes	
- Une mission préliminaire a été conduite par l'UGP MAEP entre septembre et octobre 2025 dans neuf départements afin d'actualiser l'état des lieux des centres techniques (les centres techniques souffrent	- Etat des lieux sommaires des centres techniques : 24 sites potentiels de différentes natures ont été identifiés (Centres AGRICONGO, Centres National des Semences

d'insuffisance logistique et de manque de personnel qualifié).	Améliorées, Zones Agricoles Prioritaires, Centre de Mécanisation Agricole, etc.).
Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP	
Indicateur : Nombre de fermes relais mises en place, opérationnalisées, mises en réseau	
<ul style="list-style-type: none"> - Il a été retenu de mobiliser un opérateur chargé de la mise en place et de l'accompagnement de 15 fermes relais (une par district pilote). - Les Termes de Référence (TdR) nécessaires au recrutement de l'opérateur sont actuellement en cours d'élaboration au sein de l'UGP_MAEP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Termes de Référence (TdR) pour le recrutement de l'opérateur chargé de la mise en place et de l'accompagnement de 15 fermes relais sont en cours d'élaboration.
Indicateur : Nombre d'organisations de producteurs et faitières appuyées (données désagrégées par genre sur la composition des OP)	
<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur cité ci-dessus aura également la charge d'appuyer la formalisation d'au moins 25 organisations de producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur cité ci-dessus aura également la charge d'appuyer la formalisation d'au moins 25 organisations de producteurs.
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés	
Indicateur : Nombre d'exploitations agricoles (EA) en mesure de pouvoir obtenir un service financier par une banque Congolaise ou une IMF	
ND	ND
Indicateur : Changements de pratiques de petits et moyens producteurs en faveur d'une agriculture zéro déforestation (analyse spécifique sur la variable genre)	
ND	ND
Produit 2.1. Appui à la montée en compétence du catalyseur, de ses partenaires et du MAEP comme intermédiaires pour catalyser les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	
Indicateur : Nombre d'opérateurs agricoles accompagnés dans le montage de leur projet de financement par le biais de l'outil d'impulsion et d'accompagnement des investissements accompagné par le projet (désagrégé par genre)	
<ul style="list-style-type: none"> - Un travail prospectif a été mené auprès des coopératives, des groupements, des PME et des grandes entreprises, permettant l'identification de plusieurs projets potentiels. - Compte tenu de l'enveloppe et des modalités de financement, l'estimation du nombre d'opérateurs accompagnés s'élève à 145. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail prospectif a été mené auprès des coopératives, des groupements, des PME et des grandes entreprises, permettant l'identification de plusieurs projets potentiels. - Compte tenu de l'enveloppe et des modalités de financement, l'estimation du nombre d'opérateurs accompagnés s'élève à 145.
Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	
Indicateur : Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif mise en place ; montant moyen attribué par subvention (désagrégé par genre)	
<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic organisationnel et institutionnel du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) a été finalisé en octobre 2025. Les conclusions ont été intégrées à la définition des modalités de fonctionnement du futur dispositif de subvention. - Une version préliminaire du Manuel de Procédure du dispositif de subvention, incluant la matrice d'éligibilité des projets, a été élaboré de manière participative avec 	<ul style="list-style-type: none"> - Version préliminaire du Manuel de Procédure. - Deux ateliers de concertation avec les parties prenantes locales et définition des critères d'éligibilité organisés. - Procédure de recrutement de l'opérateur technique et processus de mobilisation de l'opérateur fiduciaire en cours. - Rétro-planning pour assurer le pilotage et la coordination des échéances élaboré.

<p>l'appui d'un expert de court terme recruté en juillet 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux ateliers de concertation ont été organisés dans les départements du Pool (le 21 août 2025) et du Niari (le 26 août 2025) afin d'affiner les critères d'éligibilité avec les parties prenantes locales. - La procédure de recrutement de l'opérateur technique est en cours ainsi que le processus de mobilisation de l'opérateur fiduciaire. Un rétro-planning opérationnel a été élaboré pour assurer le pilotage et la coordination des échéances entre les différentes parties prenantes du mécanisme de subvention. 	
<p>RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre</p>	
<p>Indicateur : Superficies bénéficiant de programmes de conservation/afforestation et/ou restauration de la biodiversité en lien avec les projets d'agroforesterie financés</p>	
<p>ND</p>	<p>ND</p>
<p>Indicateur : Rapport (en T) du le bois provenant de nouvelles sources durables sur la production totale</p>	
<p>ND</p>	<p>ND</p>
<p>Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises</p>	
<p>Indicateur : Nombre d'agents du SNR formés pour favoriser l'établissement de plantations agroforestières</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Signature du protocole d'accord liant le Service National de Reboisement (SNR) à l'Unité de Gestion du Programme UGP du MEF en décembre 2025. - Réalisation d'une mission technique du 23 au 30 novembre 2025 pour finaliser la planification opérationnelle et financière des interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole d'accord liant le Service National de Reboisement (SNR) à l'Unité de Gestion du Programme UGP du MEF en décembre 2025 signé. - Réalisation d'une mission technique de planification opérationnelle et financière des interventions.
<p>Indicateur : Nombre d'hectares plantés</p>	
<p>ND</p>	<p>ND</p>
<p>Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée</p>	
<p>Indicateur : Réalisation et diffusion d'une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et diffusée</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat avec le partenaire technique CIRAD a été signé en avril 2025. - L'étude stratégique et prospective participative sur le développement des plantations agroforestières et forestières en République du Congo est réalisée dans le cadre du PUDT et a été validée en décembre 2025. - Des protocoles d'accord ont été conclus en novembre et décembre 2025 avec les partenaires nationaux : l'Institut de Recherche Forestière (IRF), le Centre de Recherche sur la Durabilité des Plantations Industrielles (CRDPI), le Service National de Reboisement (SNR) et l'Institut de Recherche Agronomique (IRA). - Un travail d'identification exhaustive de plusieurs lots de graines de provenances à haut potentiel a été réalisé en amont des futurs essais. - Une phase de préparation technique a permis l'ajustement des tâches et des chronogrammes entre les différents acteurs scientifiques impliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude stratégique et prospective participative sur le développement des plantations agroforestières et forestières en République du Congo réalisée dans le cadre du PUDT et validée. - Protocoles d'accord entre le KOPEKOB et l'Institut de Recherche Forestière (IRF), le Centre de Recherche sur la Durabilité des Plantations Industrielles (CRDPI), le Service National de Reboisement (SNR) et l'Institut de Recherche Agronomique (IRA). - Lots de graines de provenances à haut potentiel constitués pour alimenter les futurs essais. - Ajustement des tâches et des chronogrammes entre les différents acteurs scientifiques impliqués.

Indicateur : Nombre d'ha de dispositifs d'essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane installés	
ND	ND
Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés	
Indicateur : Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	
ND	ND
Indicateur : Nombre de contrats/accords entre producteurs de déchets et acteurs de la valorisation.	
ND	ND
Indicateur : Nombre de groupement de charbonniers structurés	
ND	ND
Produit 3.4. Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation	
Indicateur : Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée (désagrégé par genre, présupposant que ce métier est essentiellement pratiqué par des hommes)	
<ul style="list-style-type: none"> - Deux spécialistes nationaux en carbonisation améliorée ont été identifiés et formés pour intervenir dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville et de Pointe-Noire. - Un cursus pédagogique ainsi que les supports logistiques ont été développés pour les futures sessions de formation. - La sélection des villages cibles pour le déploiement des activités a été réalisée en s'appuyant sur les résultats et données du PUDT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux spécialistes nationaux en carbonisation améliorée ont été identifiés et formés pour intervenir dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville et de Pointe-Noire. - Cursus pédagogique et supports logistiques pour les futures sessions de formation développés. - Villages cibles pour le déploiement des activités identifiés.
Indicateur : Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée produit et diffusé	
ND	ND
RESULTAT 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le Kopekoba et d'orienter le développement futur de l'AIC et agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus performantes	
Indicateur : Superficies couvertes par des plans de gestion effectif prenant en compte la politique nationale d'aménagement dans les territoires cibles	
ND	ND
Indicateur : Nombre et nature des institutions locales de gestion du territoire ayant bénéficié d'un appui	
ND	ND
Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets	
Indicateur : Nombre et nature des actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF	
Un appel d'offres a été lancé pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser le diagnostic des capacités et d'élaborer les plans de renforcement des services techniques déconcentrés, notamment les Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) et les Directions Départementales de l'Économie Forestière (DDEF).	Recrutement d'un prestataire chargé de réaliser le diagnostic des capacités et d'élaborer les plans de renforcement des services techniques déconcentrés, en cours.
Produit 4.2. Suivi des performances par les services déconcentrés et acteurs non-étatiques	
Indicateur : Mise en place d'un système de suivi permettant de suivre et documenter les réalisations et performances des projets	
- L'élaboration du projet de Plan de suivi-Evaluation du Programme et de ses outils a été réalisée. Pour sa finalisation, il reste à établir les cibles intermédiaires de chacun des indicateurs.	- Projet de Plan de suivi-Evaluation du Programme et outils quasi-finalisé (reste cibles intermédiaire à définir).

- Le recrutement de deux Responsables Suivi-Evaluation (RSE) pour le compte du MAEP et MEF est en cours.	- Responsables Suivi-Evaluation en cours de recrutement au sein des Unités de Gestion du Programme (UGP).
--	---

3 Défis de mise en œuvre

Les défis de mise en œuvre du programme KOPEKOB ont été analysés en profondeur tout au long de l'année 2025 afin d'identifier les éléments d'ordre structurel et opérationnel susceptibles de ralentir son déploiement.

3.1. Défis liés au contexte du pays

Les défis contextuels identifiés initialement demeurent prégnants. Le programme nécessite une forte mobilisation institutionnelle et un dialogue interministériel tout à fait nouveau, ce qui constitue un défi majeur pour les administrations en termes d'habitudes et de méthodes de travail. Il doit également composer avec une dynamique de décentralisation et de développement local encore faible, que les investissements du KOPEKOB visent à stimuler.

Le nouveau découpage territorial opéré début 2025 introduit des défis persistants pour la coordination institutionnelle. Cependant, cette reconfiguration a été partiellement stabilisée par la validation officielle des 15 districts pilotes (territoires pilotes) lors de l'atelier national du 16 juillet 2025, fixant ainsi le périmètre d'intervention.

Un défi supplémentaire est apparu suite aux missions de terrain menées entre septembre et octobre 2025 par l'équipe de l'assistance technique aux maîtrises d'ouvrages : l'état des lieux des Centres Techniques a révélé des carences logistiques critiques et un manque de personnel qualifié, imposant un diagnostic organisationnel profond avant toute phase de redynamisation.

3.2. Défis inhérents au projet

Le démarrage opérationnel au cours de l'année 2025 a permis de mettre en évidence plusieurs défis structurants, dont la gestion rigoureuse conditionne l'atteinte des objectifs finaux du programme.

Le défi de l'optimisation des processus administratifs et fiduciaires

L'enjeu principal demeure l'accélération du rythme de mise en œuvre tout en garantissant la rigueur de la gestion. Si le premier semestre affichait un taux de décaissement faible, la contractualisation effective des partenaires techniques (Expertise France et CIRAD) en 2025 marque une étape décisive. Toutefois, plusieurs leviers doivent encore être activés pour fluidifier l'exécution comme par exemple :

- **Finalisation du cadre normatif** : Le Manuel de Procédures du Fonds de subvention, élaboré de manière participative, est en cours d'ajustement et de validation. Cette validation finale qui interviendra au premier trimestre 2026 est un préalable indispensable au lancement des appels à projets.
- **Recrutement des opérateurs** du dispositif de subvention (technique et fiduciaire) : Bien que les processus de sélection des opérateurs technique et fiduciaire aient progressé significativement en fin d'année, leur prise de fonction effective en 2026 reste un jalon critique pour transformer les intentions en investissements de terrain. Les maîtrises d'ouvrages s'activent pour une mise en place effective dès le début du second semestre 2026.

Le défi du renforcement de la gouvernance et de l'efficacité opérationnelle

Afin de gagner en agilité, le programme a modifié ses arrangements institutionnels :

- **Décentralisation du pilotage** : La mise en œuvre des mesures de simplification validées en 2025 a progressivement permis de transférer davantage de responsabilités aux Unités de Gestion du Programme (UGP) ministérielles (voir détails ci-après).
- **Stabilisation des partenariats nationaux** : La signature des protocoles d'accord en décembre 2025 avec le Service National de Reboisement (SNR) et les quatre instituts de recherche nationaux sécurise désormais le cadre d'action forestier et scientifique.
- **Arbitrages stratégiques** : L'incertitude sur le périmètre d'action a été levée par la validation officielle des 15 districts pilotes lors de l'atelier national du 16 juillet 2025, fixant ainsi définitivement les zones d'intervention du KOPEKOB.

Le défi de l'alignement du calendrier avec la logique d'intervention

Le retard pris lors du lancement impose aujourd'hui de condenser les activités sur un pas de temps réduit, et le programme s'attache ainsi à combiner vitesse et cohérence :

- **Rattrapage opérationnel** : Une phase de « rattrapage actif » est désormais programmée pour 2026 afin de livrer les plans de gestion territoriaux au cours du premier trimestre 2027.
- **Respect de la séquence technique** : Le défi majeur consiste à s'assurer que les études du PUDT et du KOPEKOB puissent effectivement guider les premiers financements prévus au second semestre 2026, garantissant ainsi la pertinence des investissements.

Compte tenu de ces contraintes calendaires, la collaboration étroite avec les autres projets agroforestiers en cours (Proclimat, Prodivac, PAJE, PANC, Prorep) reste essentielle pour mutualiser les efforts de sensibilisation et de suivi au niveau des territoires.

3.3. Commentaires

L'année 2025 a été marquée par une réforme profonde de la gouvernance opérationnelle des programmes PUDT et KOPEKOB, visant à corriger les lenteurs administratives constatées depuis le lancement. Mis en œuvre à partir de juillet 2025, ces nouveaux arrangements institutionnels reposent sur un principe de décentralisation des responsabilités vers les maîtrises d'ouvrage sectorielles :

- **Autonomie des Unités de Gestion (UGP)** : Afin de supprimer les goulots d'étranglement au niveau de l'Unité de Coordination (UCP), les ministères sectoriels (MAEP, MEF) gèrent désormais directement les marchés publics ne concernant que leur périmètre avec l'appui du nouveau Spécialiste en passation des marchés des deux programmes.
- **Responsabilisation technique et financière** : Chaque UGP est devenue responsable du contrôle technique des livrables et du visa des demandes de paiement pour les contrats la concernant. Cette mesure permet d'assurer une meilleure cohérence entre l'avancement réel des activités de terrain et les décaissements financiers.
- **Gestion directe des partenariats** : L'élaboration, la signature et le suivi des protocoles d'accord avec les structures nationales (comme le SNR ou les instituts de recherche) ont été transférés de l'UCP vers les ministères de tutelle respectifs.
- **Fluidification des échanges avec le bailleur** : Les ministères peuvent désormais s'adresser directement à l'AFD pour les demandes d'Avis de Non-Objection (ANO), l'UCP se recentrant sur un rôle de supervision globale, de reporting consolidé et de coordination interministérielle.
- **Renforcement du suivi budgétaire** : Les Responsables Administratifs et Financiers (RAF) des UGP réalisent eux-mêmes les enregistrements comptables et le pilotage de leur propre trésorerie, sous la supervision du RAF de l'UCP.

Cette réorganisation, tout en préservant le principe fondamental d'inter-ministérielle, a permis de redynamiser la signature des contrats en fin d'année 2025 (notamment avec le SNR et les instituts de recherche) et prépare une montée en puissance de l'exécution pour l'exercice 2026.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1. Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 1.1.	Nombre de territoires pilotes identifiés, bénéficiant de plans de gestion (PG) déclinés en feuilles de route opérationnelles, coordonnées et mises en œuvre avec les parties prenantes concernées	0 plan de gestion pour territoire pilote	Au maximum 14 territoires sont identifiés, disposent tous d'un PG et d'une feuille de route opérationnelle. Les organes de coordination des PG des territoires pilotes sont créés et ont documenté leurs activités.	15 territoires pilotes identifiés 0 territoires pilotes avec plan de gestion	100% 0%	
Produit 1.2	Nombre de titres fonciers obtenus via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	0 titre foncier obtenu	10 porteurs de projets agricoles bénéficient de foncier sécurisé grâce à l'appui du KOPEKOB	0	0%	Décision de faire appel à un même Opérateur pour la mise en place des Plans de Gestion (1.1) et l'appui aux arrangements fonciers
Produit 1.3	Nombre de stations météorologiques appuyées dans le pays, en capacité de transmettre l'information aux services de l'agriculture	Entre 50 et 55 stations météorologiques opérationnelles existantes	3 stations sont déployées dans cinq départements en zone de savane (15 stations) et deux dans la Sangha et la Likouala (6 stations) sous la responsabilité de la Direction nationale de la météorologie.	0	0%	
	Nombre d'utilisateurs du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) (désagrégé par genre)	0 utilisateur du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM)	Un système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) est mis en place et fonctionnel sur deux territoires pilotes, intégrant à la fois des données météo et des informations sur les marchés agricoles.	0	0%	

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 1.4	Nombre d'aires de stockage et conservation de produits agricoles réhabilitées /construites	0 aire de stockage et conservation réhabilitée/const ruite par le biais du projet	Au moins 1 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite	0	0%	- Prérequis : plans de gestion ; analyse filière ; identification des bénéficiaires
	Nombre d'instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières appuyées ou mises en place afin de consolider les liens entre les acteurs des chaînes de valeurs	0 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées ou mises en place par le biais du projet	Au moins 2 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées dans leur structuration mises en place	0	0%	- Prérequis : plans de gestion, analyse filière, étude SICOM
	Déploiement d'un volet Communication autour du Produit du Congo pour attirer les investisseurs	Pas de plan de label existant	1 plan de communication valorisant les potentialités agricoles du Congo sous le label « Produit du Congo »	0	0%	
Produit 1.5	Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités et associés aux Centres Technique du MAEP et à un réseau de fermes relais pour diffuser les innovations auprès des opérateurs agricoles	La R&D en agriculture durable est peu active au Congo et il n'existe pas de référentiels techniques adaptés/incitatifs au	2 centres d'innovation pour l'agriculture durable en zone forestière et en savane sont réhabilités	0	0%	- Diagnostic préalable nécessaire, a été réalisé en 2025. - Odziba ne dispose plus de bâtiment.

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
		développement de l'AIC et agriculture zéro-déforestation				
Produit 1.6	Nombre de Centres Technique (CT) du MAEP renforcés dans les territoires pilotes	Les CT existent mais ne sont pas en mesure, par manque de matériel et de capacités humaines, de diffuser les innovations de la recherche	Les CT du MAEP dans les territoires pilotes sont renforcés en matériel et en capacités humaines afin d'être en mesure de structurer un réseau de paysans multiplicateurs de semences et de capitaliser et de diffuser les innovations des centres de recherche dans le milieu agricole.	0	0%	Prérequis : mobilisation d'une Expertise Court Terme spécialisé en "conseil agricole / diffusion des innovations" prévu en avril 2026
Produit 1.7	Nombre de fermes relais mises en place, opérationnalisées, mises en réseau	5 fermes relais sont appuyées dans le Département du Pool et démontrent des succès	30 fermes relais sont mises en place, opérationnalisées et mises en réseau afin de diffuser des innovations agricoles et appuis techniques auprès des organisations de producteurs et faitières	0	0%	
	Nombre d'organisations de producteurs et faitières appuyées (données désagrégées par genre sur la composition des OP)	OP existantes peu nombreuses et peu structurées	Au moins 25 organisations de producteurs et faitières appuyées	0	0%	

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 2.1	Nombre d'opérateurs agricoles accompagnés dans le montage de leur projet de financement par le biais de l'outil d'impulsion et d'accompagnement des investissements accompagné par le projet (désagrégé par genre)	Absence d'outils de financements bancaires adaptés aux opérateurs agricoles et son corollaire : difficultés des opérateurs à conduire un projet de financement à terme. Peu ou pas de structures existantes d'incubation et d'impulsion pour les acteurs agricoles.	Au moins 100 opérateurs agricoles, avec si possible au moins 50% d'opératrices, accompagnés dans le montage de leur projet de financement	0	0%	<ul style="list-style-type: none"> - Prérequis : diagnostic opérationnel et institutionnel du FSA ; recrutements et renforcement des opérateurs techniques ; sélection des bénéficiaires - Cible à revoir car les opérateurs ne sont pas des individus mais des personnes morales (« opératrices »)
Produit 2.2	Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif mis en place ; montant moyen attribué par subvention (désagrégé par genre)	Aucun dispositif financier n'existe pour encourager les producteurs à adopter des pratiques durables	Au moins 50% des opérateurs accompagnés bénéficiant d'une subvention via le dispositif mis en place	0	0%	<ul style="list-style-type: none"> - Prérequis : validation du Manuel de Procédures du guichet de subvention ; recrutement et renforcement des opérateurs techniques et de l'opérateur fiduciaire ; sélection des bénéficiaires.
Produit 3.1	Nombre d'agents du SNR formés pour favoriser l'établissement de plantations agroforestières	0 agents du SNR formés par le biais du projet	8 agents du SNR appuient les individus, les groupements et des communautés villageoises dans l'établissement de plantations agroforestières	0	0%	

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
	Nombre d'hectares plantés	10 % des objectifs visés par le projet sont aujourd'hui exécutés (1 million d'hectares plantés). La part des individus, des groupements et des communautés locales est quasiment nulle (100 000 ha visés)	Au moins 1 000 ha sont plantés par les individus, les groupements et des communautés villageoises. Ces surfaces sont référencées par le PRONAR	0	0%	
Produit 3.2	Réalisation et diffusion d'une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et diffusée	Pas de données disponibles sur les impacts en zone de savane	1 étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et dont les recommandations sont largement diffusées avec les institutions, le secteur privé et les partenaires techniques	L'étude stratégique et prospective participative sur le développement des plantations agroforestières et forestières en République du Congo est réalisée dans le cadre du PUDT et a été validée en décembre 2025.	100%	
	Nombre d'ha de dispositifs d'essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane installés	Faible diversité spécifique et génétique des essences plantées en	2 dispositifs de 10 ha sont installés et entretenus et suivis annuellement sur des terres sécurisées (PRONAR/SNR et IRA ou	0	0%	Protocoles d'accord signés, ajustement des tâches et des chronogrammes entre partenaire et identification des lots de graines de provenance en 2025

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
		savane. Faible possibilité de s'approvisionner localement en semences de qualité	CRDPI) et confiés à la charge des instituts de recherche nationaux			
Produit 3.3	Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	Pas de réseau d'approvisionnement à ce stade et faible valorisation des déchets ligneux dans le sud du Congo	Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	0	0%	- Prérequis : Capitalisation des travaux réalisés dans le cadre du PUDT (rapport bilan offre/demande de la ressource bois, etc.)
	Nombre de contrats/accords entre producteurs de déchets et acteurs de la valorisation.	Les déchets ligneux de Brazzaville et Pointe-Noire sont peu ou pas valorisés	xxx contrats de valorisation des déchets facilités par le projet	0	0%	
	Nombre de groupement de charbonniers structurés	-	Au moins 2 groupements de charbonniers valorisent des déchets ligneux	0	0%	
Produit 3.4	Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée (désagrégé par genre, présupposant que ce métier est essentiellement pratiqué par des hommes)	0 charbonnier formé	2 spécialistes de la carbonisation améliorée sont formés au Congo. Au moins 1000 charbonniers sont formés aux techniques de carbonisation améliorée	2 spécialistes formés 0 charbonniers formés	80 % 0 %	- Les formations des formateurs se poursuivront au 1 ^{er} trimestre 2026.
	Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée produit et diffusé	0 référentiel didactique sur les techniques de carbonisation	Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée est produit et diffusé (capitalisation).	0	0%	

Produits	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur	Commentaires
Produit 4.1	Nombre et nature des actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF	DDA et DDEF difficilement en mesure d'assurer le suivi des activités déployées au travers de leur département	Au moins 5 actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF et un diagnostic des besoins actualisé réalisé	0	0%	- Prérequis : diagnostic et élaboration du plan de renforcement de capacités
Produit 4.2	Mise en place d'un système de suivi permettant de suivre et documenter les réalisations et performances des projets	Pas de projet à ce stade	Chaque projet a fait l'objet d'un suivi rigoureux, régulier et documenté sur la base d'une grille PCIV objectifs et quantifiables.	0	0%	- Prérequis : Validation du Manuel de Procédures ; sélection de bénéficiaires du fonds

4.2. Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Le PTAB 2025 du programme KOPEKOB est disponible sur : https://docs.google.com/document/d/168XZfg-fklWdnQ97KpA8l8f_JcpQjEJi/edit. Le tableau ci-dessous renseigne l'état d'avancement des activités programmées au cours de la période.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ³	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 1.1.1. Identification des territoires pilotes et des partenaires de mise en œuvre au sein de chaque zonage (5) du KOPEKOB	Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du KOPEKOB sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés	15 territoires pilotes identifiés	T1 : Identification et validation des 15 territoires pilotes	15 districts pilotes validés lors de l'atelier national du 16 juillet 2025.	Finalisé	
Activité 1.1.2. Élaboration des plans de gestion des territoires pilotes		Un prestataire recruté pour l'élaboration des plans de gestion	T1 : Recrutement du prestataire T2 : Début de mission du prestataire	Prestataire non recruté (L'absence de SPM entre juillet et novembre 2025 a impacté le processus)	En préparation	Recrutement effectif et démarrage de la prestation
Activité 1.3.1. Cartographie territoriale détaillée des opérateurs exerçant dans les secteurs agricole et forestier	Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles	Cartographie disponible	T1 : Lancement de l'Assistance Technique et de la Cartographie T2 : Finalisation de la Cartographie	Appel d'Offre ouvert lancé le 15 décembre 2025. (La planification n'a pas tenu compte du délai nécessaire à la préparation et la conduite de la passation de marché)	En préparation	Date limite de dépôt des offres pour le 16 février 2026 Démarrage de la mission envisagée en mai 2026 Cartographie disponible en version provisoire au plus tard en septembre 2026
Activité 1.5.1. Opérationnalisation d'un centre d'innovation agricole et d'un réseau d'expérimentations pour	Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC	Rapport opérationnalisation d'un centre d'innovation	Activité continue sur l'ensemble de la période	Démarrage de la mission du CIRAD en avril 2025	Réalisé	Différents livrables finalisés au cours du semestre à venir :

³ Seules les activités planifiées dans la période de rapportage sont précisées dans le tableau ci-contre pour faciliter la lisibilité.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ³	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
mener des opérations de recherche en zones forestières et en savanes	et d'agriculture zéro-déforestation			Signature des protocoles avec l'IRA, l'IRF, le CRDPI et le CVPFNL 60 parcelles d'expérimentation mises en place pour une surface de 15 hectares au total		<ul style="list-style-type: none"> - Note méthodologique sur la délimitation de typologie de producteurs - Rapport des typologies de producteurs par région - Note méthodologique sur l'analyse des écarts de rendement - Acquisition de matériel pour les Centres de recherche et réhabilitation
Activité 1.5.2. Publication scientifique et partage d'expériences à l'échelle régionale et internationale	Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation	Rapport de formation, publication scientifique	Activité continue sur l'ensemble de la période	Deux doctorants ont été sélectionnés en 2025 et leurs sujets de thèse, porte sur le suivi des essais agronomiques. Un stagiaire en Master 2 a débuté ses activités au sein du programme en décembre 2025.	En cours	Démarrage officiel et encadrement des deux doctorants et du stagiaire en Master 2
Activité 1.7.1. Sélection des fermes relais au sein des territoires pilotes	Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP		T2 : Démarrage du processus de sélection des fermes pilotes	Début d'élaboration de l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Opérateur chargé d'appuyer le MAEP dans la mise en œuvre du Produit 1.7	En préparation	Conduite de la passation de marchés pour le recrutement de l'Opérateur Lancement de la mission en juillet 2026 : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des fermes pilotes - Formation des fermes pilotes

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ³	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 2.1.1. Diagnostic organisationnel et institutionnel du Catalyseur	Produit 2.1. Appui à la montée en compétence du catalyseur, de ses partenaires et du MAEP comme intermédiaires pour catalyser les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et AZD	Rapport de diagnostic	T1 : Démarrage du diagnostic début février T2 : Finalisation du diagnostic fin septembre	Le diagnostic organisationnel et institutionnel du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) a été finalisé en octobre 2025. Ce diagnostic a permis de stabiliser le rôle du partenaire dans le dispositif de subvention autour de trois missions clés : participation à la sensibilisation des bénéficiaires, intégration au Comité d'attribution et participation au suivi de certains projets.	Finalisé	

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ³	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 2.2.2. Mise en place d'une facilité d'intervention pour l'accompagnement (technique et subventions du Kopekoba) à des porteurs de projet sélectionnés et PSE"	Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation et Paiements pour services environnementaux (PSE)			<p>Un travail prospectif a été mené auprès des coopératives, des groupements, des PME et des grandes entreprises, permettant l'identification de plusieurs projets potentiels.</p> <p>Plusieurs rencontres de concertation ont été organisées avec les projets en cours.</p> <p>Première version du manuel de procédure élaborée.</p> <p>Lancement de la procédure de recrutement de l'opérateur technique.</p> <p>Lancement de la procédure de recrutement de l'opérateur fiduciaire.</p>	En cours	<p>La validation finale du Manuel de Procédures du Fonds est anticipée pour le premier trimestre 2026.</p> <p>Les passations de marchés et la contractualisation des Opérateurs Techniques et Fiduciaires devraient s'achever respectivement en mai et juin 2026.</p> <p>Le guichet dédié aux grandes entreprises sera activé prioritairement, si possible, dès le second trimestre 2026.</p>
Activité 3.1.1. Renforcer les capacités du SNR	Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises	Rapport périodique du CIFOR	Activité continue sur l'ensemble de la période	<p>Le CIFOR ne sera pas mobilisé pour la réalisation de cette activité</p> <p>Appui à l'élaboration du PTAB du SNR</p>	Non démarré	<p>Lancement de l'appui au SNR : association probable de consultants indépendants, de bureaux d'étude ou ONG</p> <p>Accompagnement par l'ATN Forêt et le RAF de l'UGP MEF</p>

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ³	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
				Sensibilisation sur la gestion administrative du Protocole		
Activité 3.2.1. Mener une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane congolaise	Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée	Rapport d'étude prospective	T1 : Démarrage de l'étude prospective T2 : Finalisation de l'étude prospective	L'étude stratégique et prospective participative sur le développement des plantations agroforestières et forestières en République du Congo est réalisée dans le cadre du PUDT et a été validée en décembre 2025.	Finalisé (cadre PUDT)	
Activité 3.2.2. Installer et suivre des essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane		Rapport du CIRAD	Activité continue à partir du 1 ^{er} février 2025	Signature des protocoles avec l'IRA, IRF, CRDPI et SNR Identification de lots de graines de provenances à haut potentiel Ajustement des tâches et des chronogrammes entre les différents acteurs scientifiques impliqués.	En cours	Commande des lots de graines de provenances à haut potentiel début 2026 Installation effective des essais de provenances et des vergers à graines en novembre 2026
Activité 3.3.1. Cartographier les producteurs de déchets ligneux`	Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés	Cartographie	Réalisation du 1 janvier au 30 avril 2025	Non démarré	Non démarré	Démarrage de l'étude.
Activité 3.3.2. Mettre en place des partenariats pour valoriser les déchets ligneux		Rapport du CIFOR	Réalisation du 1 avril au 30 novembre 2025			Cartographie pour localiser les producteurs de déchets ligneux dans les zones urbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ³	Cible prévue dans le PTAB	Chronologie prévue pour cette activité	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 3.3.3. Former et structurer les équipes de charbonniers		Rapport du CIFOR	Réalisation du 1 juin au 31 août 2025			
Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets	Activité 4.1.1. Analyse organisationnelle, humaine et financière des services déconcentrés (DDA et DDEF)	Rapport d'analyse	Réalisation du 1 avril au 30 septembre 2025	Publication de l'Appel d'Offres le 15 décembre 2025	En préparation	Date limite de dépôt des offres le 9 février 2026 Démarrage estimé de la mission en juin 2026

5. Résultats du Projet

5.1. Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

❖ **Projet approche territoriale / utilisation des terres : se référer à l'annexe 1.**

5.1.1. Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire	0	Nombre de personnes consultées pour l'élaboration des plans de gestion	0	Nombre de personnes habitant au sein des territoires pilotes sélectionnés	432 091 personnes habitent dans les 15 districts retenus (données issues du rapport « Populations résidentes des localités du Congo - RGPH-5)
Energie	0	Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée + Nombre d'agents du SNR formés	0	Nombre de clients des charbonniers	La formation des agents du SNR et les formations des charbonniers auront lieu en 2026
Agriculture	0	Nombre de personnes accompagnées ou bénéficiaires du guichet (projets agricoles ou agroforestiers)	0	Nombre de personnes travaillant dans les organisations accompagnées ou bénéficiaires du guichet (projets agricoles ou agroforestiers)	L'accompagnement des bénéficiaires et la mise en place des fonds des guichets démarreront en 2026.
Forêts	0	Nombre de personnes bénéficiaires du guichet (projets de plantations)	0	Nombre de personnes travaillant dans les organisations accompagnées ou bénéficiaires du guichet (projets de plantations)	L'accompagnement des bénéficiaires et la mise en place des fonds des guichets démarreront en 2026.

Effet	Nombre de <u>bénéficiaires directs</u> (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de <u>bénéficiaires indirects</u> en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Foncier	0	Nombre de personnes ayant bénéficié de titres fonciers via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	0	Nombre de personnes consultées sur la résolution des conflits fonciers	L'accompagnement à la sécurisation foncière démarrera en parallèle de la réalisation des Plans de Gestion et la sélection des premiers bénéficiaires des guichets.
Mines et infrastructures	-	-	-	-	Non concerné
Démographie	-	-	-	-	Non concerné
Gouvernance	0	Nombre d'agents des DDA et DDEF ayant bénéficié d'actions de renforcement de capacités	0	Nombre d'habitants des départements dans lesquels les PDAT sont mis en œuvre	Les PDAT ne couvriront que la Pool et le Niari alors que 9 départements sont concernés par ce renforcement de capacités.
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)	0	-	0	-	-

5.2. Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le tableau ci-dessous renseigne sur la contribution du Kopekoba à l'atteinte des jalons de la LOI, conformément au cadre logique du programme. Il est aussi accessible au : <https://drive.google.com/drive/folders/1iPBgxAnhB62OXDhzjBQCeHUGPQgKTZCt>. Ce tableau renseigne sur l'ensemble des jalons auxquels contribue le programme à partir des sous-résultats et produits, les indicateurs, la situation de référence, la situation au terme des 5 ans, les sources et moyens de vérification et les progrès accomplis lors de la période du rapportage ainsi que le progrès réalisé depuis le début du programme.

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires		
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire										
Jalon 1 relatif à l'aménagement du territoire	<p>Développer, adopter et mettre en œuvre un plan national d'affectation des terres (PNAT), un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) qui organisent et optimisent l'utilisation des terres par les différents secteurs économiques nationaux en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le développement durable aux échelles nationale et locale ; - appuyer la politique de diversification économique du pays ; - améliorer le climat des affaires permettant une mobilisation accrue des investissements ; - réduire l'impact sur les forêts ; et - garantir un DFP. <p>Le plan national d'affectation des terres reposera notamment sur la constitution DFP, les principes de non-conversion des forêts HSC/HVC, de protection et gestion durable des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées, de conversion limitée et neutre en carbone des forêts non HSC/HVC, de compensation pour les pertes en biodiversité et carbone, de respect des droits fonciers coutumiers et permettra de résoudre et prévenir des conflits d'usages des terres.</p>	Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés								
		Nombre de territoires pilotes identifiés, bénéficiant de plans de gestion (PG) déclinés en feuilles de route opérationnelles, coordonnées et mises en œuvre avec les parties prenantes concernées	0 plan de gestion pour territoire pilote	Au maximum 15 territoires sont identifiés, disposent tous d'un PG et d'une feuille de route opérationnelle. Les organes de coordination des PG des territoires pilotes sont créés et ont documenté leurs activités.	Rapport annuel du programme ; CR d'atelier ; livrables des prestataires (PG des territoires pilotes et feuilles de route) ; CR des organes de coordination ; rapports de mise en œuvre des PG	Validation de 15 territoires pilotes	Passation de marchés pour le recrutement de l'Opérateur Plans de Gestion/ Fonciers en cours	15 territoires retenus :		Pour gagner en efficacité et au regard des groupements soumissionnaires, il a été retenu qu'un seul Opérateur intervienne sur les plans de gestion et les arrangements fonciers.
								Dép.	District	
								Djoué-Léfini	Ignié	
								Pool	Goma tsé-tsé	
									Kinkala	
									Loumo	
								Bouenza	Loudima	
								Niari	Kibangou	
								Kouilou	Louvakou	
Hinda										
Cuvette	Mvouti									
	Makoua									
Cuvette-Ouest	Ewo									
Plateaux	Ngo									
Sangha	Mokeko									
	Sembé									
Passation de marchés pour le recrutement de l'Opérateur Plans de Gestion/ Fonciers en cours										

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
Jalon 2 relatif au foncier rural	Mettre en application la nouvelle loi foncière qui reconnaît et respecte les droits d'usage des terres et des ressources des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) ne disposant pas de titre foncier reconnu par le droit moderne, notamment la poursuite du programme de reconnaissance des droits fonciers et d'immatriculation des terres. La mise en application de la loi foncière permettra également de constituer des réserves foncières de l'Etat au profit des investisseurs et des populations tout en réduisant les conflits fonciers et en tenant compte des prescriptions du PNAT, du SNAT et des SDAT. Mettre en place un cadastre foncier croisé (cadastre minier, cadastre pétrolier, cadastre agro-industrie, cadastre forestier) en vue d'éviter une superposition d'usages de terre conflictuel.	Produit 1.2. Des arrangements locaux permettant un meilleur accès au foncier sont formalisés						
		Nombre de titres fonciers obtenus via les mécanismes de mobilisation et de sécurisation du foncier mis en place dans les territoires pilotes	0 titre foncier obtenu	10 porteurs de projets agricoles bénéficient de foncier sécurisé grâce à l'appui du KOPEKOB	Rapports de concertation ; titres fonciers ; rapports de suivi des PG et des projets financés	Passation de marchés pour le recrutement de l'Opérateur Plans de Gestion/ Fonciers en cours	idem	Contrat d'Opérateur commun avec le produit 1.1
Jalon 5 relatif à l'agriculture	Appuyer le développement durable du secteur agricole, en orientant les plantations agro-industrielles, dont celles de palmier à huile, en zone savanicole dans le respect des exigences environnementales, et en faisant la promotion de l'agroforesterie zéro-déforestation pour les cultures paysannes pratiquées dans les zones forestières. Appuyer la recherche dans l'étude des sols, afin d'identifier les zones savaniques propices au développement du palmier à huile. Le développement du secteur agricole prendra en compte les principes de : - non-conversion des forêts HCS et HCV ; - protection et gestion durables des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées ; - conversion limitée et neutre en carbone des forêts non-HCS et HCV ; - compensation pour les pertes en biodiversité et carbone ; - respect des droits fonciers coutumiers ; et - transparence en matière d'aménagement et d'attribution des terres agricoles pour les plantations agro-industrielles.	Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles						
		Nombre de stations météorologiques appuyées dans le pays, en capacité de transmettre l'information aux services de l'agriculture	Entre 50 et 55 stations météorologiques opérationnelles existantes	3 stations sont déployées dans cinq départements en zone de savane (15 stations) et deux dans la Sangha et la Likouala (6 stations) sous la responsabilité de la Direction nationale de la météorologie.	PV de remise des stations ; relevés annuels météo des stations dotées ; visite de terrain ; photos	ND	ND	Le budget du PRODOC prévoit le financement de 10 stations météo. Aucun des 15 territoires pilotes n'est situé dans la Likouala.
		Nombre d'utilisateurs du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) (désagrégé par genre)	0 utilisateur du système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM)	Un système d'information et de concertation sur les marchés (SICOM) est mis en place et fonctionnel sur deux territoires pilotes, intégrant à la fois des données météo et des informations sur les marchés agricoles.	Rapports produits par le SICOM	ND	ND	Impulsion de l'activités prévue à partir de 2026
		Produit 1.4. Des outils de dialogue et des infrastructures sont mis en place pour faciliter les échanges de produits entre les maillons des chaînes de valeurs						
		Nombre d'aires de stockage et conservation de produits agricoles réhabilitées /construites	0 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite par le biais du projet	Au moins 1 aire de stockage et conservation réhabilitée/construite	PV de remise des ouvrages	ND	ND	Prérequis : Plans de Gestion ; Analyse filière ; identification des bénéficiaires
Jalon 5 relatif à l'agriculture	Mettre en application la nouvelle loi foncière qui reconnaît et respecte les droits d'usage des terres et des ressources des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) ne disposant pas de titre foncier reconnu par le droit moderne, notamment la poursuite du programme de reconnaissance des droits fonciers et d'immatriculation des terres. La mise en	Nombre d'instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières appuyées ou mises en place afin de consolider les liens entre les acteurs des chaînes de valeurs	0 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées ou mises en place par le biais du projet	Au moins 2 instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises des filières sont appuyées dans leur structuration mises en place	CR des mises en place des outils et infrastructures ; rapports annuels	ND	ND	Prérequis : Plans de Gestion, Analyse filière, Etude SICOM

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
	<p>application de la loi foncière permettra également de constituer des réserves foncières de l'Etat au profit des investisseurs et des populations tout en réduisant les conflits fonciers et en tenant compte des prescriptions du PNAT, du SNAT et des SDAT.</p> <p>Mettre en place un cadastre foncier croisé (cadastre minier, cadastre pétrolier, cadastre agro-industrie, cadastre forestier) en vue d'éviter une superposition d'usages de terre conflictuel.</p> <p>Appuyer le développement durable du secteur agricole, en orientant les plantations agro-industrielles, dont celles de palmier à huile, en zone savanicole dans le respect des exigences environnementales, et en faisant la promotion de l'agroforesterie zéro-déforestation pour les cultures paysannes pratiquées dans les zones forestières.</p> <p>Appuyer la recherche dans l'étude des sols, afin d'identifier les zones savaniques propices au développement du palmier à huile.</p> <p>Le développement du secteur agricole prendra en compte les principes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non-conversion des forêts HCS et HCV ; - protection et gestion durables des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées ; - conversion limitée et neutre en carbone des forêts non-HCS et HCV ; - compensation pour les pertes en biodiversité et carbone ; - respect des droits fonciers coutumiers ; et - transparence en matière d'aménagement et d'attribution des terres agricoles pour les plantations agro-industrielles. 	<p>Déploiement d'un volet Communication autour du Produit du Congo pour attirer les investisseurs</p>	<p>Pas de plan de label existant</p>	<p>1 plan de communication valorisant les potentialités agricoles du Congo sous le label « Produit du Congo »</p>	<p>Plan de communication</p>	<p>Recrutement du Bureau d'étude « communication » en cours</p>	<p>idem</p>	<p>Le Bureau d'étude assurera la communication institutionnelle et intégrera un volet « Produit du Congo » .</p>
Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation								
	<p>Appuyer le développement durable du secteur agricole, en orientant les plantations agro-industrielles, dont celles de palmier à huile, en zone savanicole dans le respect des exigences environnementales, et en faisant la promotion de l'agroforesterie zéro-déforestation pour les cultures paysannes pratiquées dans les zones forestières.</p> <p>Appuyer la recherche dans l'étude des sols, afin d'identifier les zones savaniques propices au développement du palmier à huile.</p> <p>Le développement du secteur agricole prendra en compte les principes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non-conversion des forêts HCS et HCV ; - protection et gestion durables des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées ; - conversion limitée et neutre en carbone des forêts non-HCS et HCV ; - compensation pour les pertes en biodiversité et carbone ; - respect des droits fonciers coutumiers ; et - transparence en matière d'aménagement et d'attribution des terres agricoles pour les plantations agro-industrielles. 	<p>Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités et associés aux Centres Technique du MAEP et à un réseau de fermes relais pour diffuser les innovations auprès des opérateurs agricoles</p>	<p>La R&D en agriculture durable est peu active au Congo et il n'existe pas de référentiels techniques adaptés/incitatifs au développement de l'AIC et agriculture zéro-déforestation</p>	<p>2 centres d'innovation pour l'agriculture durable en zone forestière et en savane sont réhabilités</p>	<p>Publications scientifiques ; fiches de vulgarisation ; CR de formations ; référentiels techniques</p>	<p>Protocoles d'accord à l'IRA, l'IRF, le CRDPI et le CVPFNL signés</p> <p>Documents de passations des marchés prêts pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels agricoles (IRA) - Moyens roulants (IRA) - Matériels informatiques (IRA, IRF, CRDPI) - Mobilier (IRA, IRF, CRDPI) <p>Production des documents de passations des marchés amorcés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels scientifiques (IRA, IRF, CRDPI) - Réhabilitations/Travaux (IRA - Loudima, Ouesso, Pointe-Noire) 	<p>Contrat CIRA signé</p> <p>Protocoles d'accord à l'IRA, l'IRF, le CRDPI et le CVPFNL signés</p> <p>Documents de passations des marchés prêts pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels agricoles (IRA) - Moyens roulants (IRA) - Matériels informatiques (IRA, IRF, CRDPI) - Mobilier (IRA, IRF, CRDPI) <p>Production des documents de passations des marchés amorcés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels scientifiques (IRA, IRF, CRDPI) <p>Réhabilitations/Travaux (IRA - Loudima, Ouesso, Pointe-Noire)</p>	<p>3 centres d'innovations bénéficieront de réhabilitations : Loudima, Ouesso et Pointe Noire.</p>
Produit 1.6. Les résultats des centres d'innovation sont capitalisés et diffusés auprès des opérateurs du monde agricole grâce à la réhabilitation de Centres Techniques (CT) du MAEP								
Jalon 5 relatif à l'agriculture	<p>Jalon 5 relatif à l'agriculture Mettre en application la nouvelle loi foncière qui reconnaît et respecte les droits d'usage des terres et des ressources des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) ne disposant pas de titre foncier reconnu par le droit moderne, notamment la poursuite du programme de reconnaissance des droits fonciers et d'immatriculation des terres. La mise en application de la loi foncière permettra également de constituer des réserves foncières de l'Etat au profit des investisseurs et des populations tout en réduisant les conflits</p>	<p>Nombre de Centres Technique (CT) du MAEP renforcés dans les territoires pilotes</p>	<p>Les CT existent mais ne sont pas en mesure, par manque de matériel et de capacités humaines, de diffuser les innovations de la recherche</p>	<p>Les CT du MAEP dans les territoires pilotes sont renforcés en matériel et en capacités humaines afin d'être en mesure de structurer un réseau de paysans multiplicateurs de semences et de capitaliser et de diffuser les innovations des centres de recherche dans le milieu agricole.</p>	<p>CR de formations ; visite de terrain ; rencontres avec les CT du MAEP et producteurs de semences ; rapports annuels ; PV de cession de matériel technique</p>	<p>Conduite d'un état des lieux sommaires des CT par l'UGP MAEP.</p> <p>Recrutement en cours d'un Expert Court Terme Conseil Agricole / Diffusion des innovations</p>	<p>idem</p>	<p>Les Centres Techniques seront de différentes natures : Centre AGRICONGO, ZAP, etc.</p>

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
	fonciers et en tenant compte des prescriptions du PNAT, du SNAT et des SDAT. Mettre en place un cadastre foncier croisé (cadastre minier, cadastre pétrolier, cadastre agro-industrie, cadastre forestier) en vue d'éviter une superposition d'usages de terre conflictuel. Appuyer le développement durable du secteur agricole, en orientant les plantations agro-industrielles, dont celles de palmier à huile, en zone savanicole dans le respect des exigences environnementales, et en faisant la promotion de l'agroforesterie zéro-déforestation pour les cultures paysannes pratiquées dans les zones forestières. Appuyer la recherche dans l'étude des sols, afin d'identifier les zones savaniques propices au développement du palmier à huile. Le développement du secteur agricole prendra en compte les principes de : - non-conversion des forêts HCS et HCV ; - protection et gestion durables des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées ; - conversion limitée et neutre en carbone des forêts non-HCS et HCV ; - compensation pour les pertes en biodiversité et carbone ; - respect des droits fonciers coutumiers ; et - transparence en matière d'aménagement et d'attribution des terres agricoles pour les Plantations agro-industrielles.	Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP						
		Nombre de fermes relais mises en place, opérationnalisées, mises en réseau	5 fermes relais sont appuyées dans le Département du Pool et démontrent des succès	30 fermes relais sont mises en place, opérationnalisées et mises en réseau afin de diffuser des innovations agricoles et appuis techniques auprès des organisations de producteurs et faitières	Rapports annuels	Recrutement d'un Opérateur chargé de la mise en place et de l'appui à 15 fermes relais et à la structuration de 25 organisations de producteurs en cours	idem	
		Nombre d'organisations de producteurs et faitières appuyées (données désagrégées par genre sur la composition des OP)	OP existantes peu nombreuses et peu structurées	Au moins 25 organisations de producteurs et faitières appuyées	Rapports annuels			
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés								
Jalon 8 relatif au renforcement de la Gouvernance, de la coordination et du financement	Assurer un pilotage, une coordination et un suivi à un haut niveau, à caractère intersectoriel et inclusif, permettant d'accroître la mobilisation et l'alignement des interventions et financements des secteurs public et privé, société civile, domestiques et internationaux sur les objectifs de la Lettre d'Intention et du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+. Réaliser une étude relative à la mise en place une Observation indépendante dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention, dont les résultats seront validés par toutes les parties prenantes. Mettre en place un cadre de concertation avec le secteur privé afin d'inciter les entreprises à s'engager dans le processus REDD+. Assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs liés à l'utilisation des terres (mines, hydrocarbures, forêt, agriculture, infrastructures). Mettre en place une plateforme de concertation entre les bailleurs des fonds, institutions	Produit 2.1. Appui à la montée en compétence du catalyseur, de ses partenaires et du MAEP comme intermédiaires pour catalyser les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation						
		Nombre d'opérateurs agricoles accompagnés dans le montage de leur projet de financement par le biais de l'outil d'impulsion et d'accompagnement des investissements accompagné par le projet (désagrégé par genre)	Absence d'outils de financements bancaires adaptés aux opérateurs agricoles et son corollaire : difficultés des opérateurs à conduire un projet de financement à terme. Peu ou pas de structures existantes d'incubation et d'impulsion pour les acteurs agricoles.	Au moins 100 opérateurs agricoles, avec si possible au moins 50% d'opératrices, accompagnés dans le montage de leur projet de financement	Rapport de l'opérateur privé ; rapports annuels	Recrutement en cours de l'opérateur technique qui sera chargé d'accompagner les opérateurs dans le montage de leurs projets.	idem	
		Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation						
		Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif mis	Aucun dispositif financier n'existe pour encourager les	Au moins 50% des opérateurs accompagnés bénéficiant d'une	Nombre de producteurs bénéficiaires des	Un travail prospectif a été mené auprès des coopératives, des	idem	

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
	internationales et les différents acteurs de la République du Congo.	en place ; montant moyen attribué par subvention (désagrégé par genre)	producteurs à adopter des pratiques durables	subvention via le dispositif mise en place	subventions ; taux de décaissement des subventions octroyées	groupements, des PME et des grandes entreprises, permettant l'identification de plusieurs projets potentiels. Plusieurs rencontres de concertation ont été organisées avec les projets en cours. Première version du manuel de procédure élaborée. Lancement de la procédure de recrutement de l'opérateur technique. Lancement de la procédure de recrutement de l'opérateur fiduciaire.		
RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre								
Jalon 7 relatif à la Promotion du bois-énergie durable et des énergies renouvelables	Mettre en œuvre la politique sectorielle de l'énergie en privilégiant les alternatives durables à la consommation en bois-énergie issu de ressources non renouvelables, en impliquant les parties prenantes (secteurs public et privé, société civile)	Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises						
		Nombre d'agents du SNR formés pour favoriser l'établissement de plantations agroforestières	0 agents du SNR formés par le biais du projet	8 agents du SNR formés appuient les individus, les groupements et des communautés villageoises dans l'établissement de plantations agroforestières	Rapports de suivi des projets ; CR de formation ; rapports annuels	Début de définition de l'approche de renforcement des capacités du SNR. Deux ATN ET un ATI en cours de recrutement	idem	
		Nombre d'hectares plantés	10 % des objectifs visés par le projet sont aujourd'hui exécutés (1 million d'hectares plantés). La part des individus, des groupements et des communautés locales est quasiment nulle (100 000 ha visés)	Au moins 1 000 ha sont plantés par les individus, les groupements et des communautés villageoises. Ces surfaces sont référencées par le PRONAR	Rapports de suivi ; télédétection/carte de la distribution des plantations ; rapports annuels	Le protocole d'accord liant le SNR à l'UGP-MEF signé. Planification opérationnelle et financière des interventions du Service National de Reboisement (SNR) établie.	idem	
Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée								

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires		
Jalon 7 relatif à la Promotion du bois-énergie durable et des énergies renouvelables	Mettre en œuvre la politique sectorielle de l'énergie en privilégiant les alternatives durables à la consommation en bois-énergie issu de ressources non renouvelables, en impliquant les parties prenantes (secteurs public et privé, société civile)	Réalisation et diffusion d'une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et diffusée	Pas de données disponibles sur les impacts en zone de savane	1 étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane réalisée et dont les recommandations sont largement diffusées avec les institutions, le secteur privé et les partenaires techniques	Rapport préliminaire ; provisoire et final ; publications scientifiques	N/A	N/A	Cette étude est menée dans cadre du PUDT.		
		Nombre d'ha de dispositifs d'essais de provenances et des vergers à graines pour les essences à planter en savane installés	Faible diversité spécifique et génétique des essences plantées en savane. Faible possibilité de s'approvisionner localement en semences de qualité	2 dispositifs de 10 ha sont installés et entretenus et suivis annuellement sur des terres sécurisées (PRONAR/SNR et IRA ou CRDPI) et confiés à la charge des instituts de recherche nationaux	Rapport préliminaire ; provisoire et final ; publications scientifiques	Des protocoles d'accord ont été conclus avec les partenaires nationaux : IRF, IRA et CRDPI. Un travail d'identification de plusieurs lots de graines de provenances à haut potentiel a été réalisé. Une phase de préparation technique a permis l'ajustement des tâches et des chronogrammes entre les différents acteurs scientifiques impliqués.	idem			
		Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés								
		Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	Pas de réseau d'approvisionnement à ce stade et faible valorisation des déchets ligneux dans le sud du Congo	Une cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée	Cartographie des acteurs	Stabilisation des termes de référence.	idem			
		Nombre de contrats/accords entre producteurs de déchets et acteurs de la valorisation.	Les déchets ligneux de Brazzaville et Pointe-Noire sont peu ou pas valorisés	xxx contrats de valorisation des déchets facilités par le projet	Contrats/accords signés ; rapports annuels					
		Nombre de groupement de charbonniers structurés	-	Au moins 2 groupements de charbonniers valorisent des déchets ligneux	Documents d'accords et de présentation des mécanismes					
		Produit 3.4. Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation								
		Nombre de charbonniers formés aux techniques de carbonisation améliorée (désagrégé par genre, présumant que ce métier	0 charbonnier formé	2 spécialistes de la carbonisation améliorée sont formés au Congo. Au moins 1000 charbonniers sont formés aux techniques de carbonisation améliorée	CR de formation ; référentiel de formation ; rapports annuels	Deux spécialistes nationaux en carbonisation améliorée ont été recrutés et formés.	idem			

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Indicateurs	Situation de référence	Cible après 5 ans	Sources et moyens de vérification	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
		est essentiellement pratiqué par des hommes)				La sélection des villages cibles pour le déploiement des activités a été réalisée.		
		Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée produit et diffusé	0 référentiel didactique sur les techniques de carbonisation	Un référentiel didactique sur les techniques de carbonisation améliorée est produit et diffusé (capitalisation).	Référentiel technique	Les formateurs ont préparé, avec l'appui technique du partenaire international, le cursus pédagogique ainsi que les supports logistiques pour les futures sessions de formation.	idem	
Résultat 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le PUDT et d'orienter le développement futur de l'AIC et agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus performantes								
Jalon 1 relatif à l'aménagement du territoire	<p>Développer, adopter et mettre en œuvre un plan national d'affectation des terres (PNAT), un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) qui organisent et optimisent l'utilisation des terres par les différents secteurs économiques nationaux en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le développement durable aux échelles nationale et locale ; - appuyer la politique de diversification économique du pays ; - améliorer le climat des affaires permettant une mobilisation accrue des investissements ; - réduire l'impact sur les forêts ; et - garantir un DFP. <p>Le plan national d'affectation des terres reposera notamment sur la constitution DFP, les principes de non-conversion des forêts HSC/HVC, de protection et gestion durable des zones de tourbières afin qu'elles ne soient ni drainées ni asséchées, de conversion limitée et neutre en carbone des forêts non HSC/HVC, de compensation pour les pertes en biodiversité et carbone, de respect des droits fonciers coutumiers et permettra de résoudre et prévenir des conflits d'usages des terres.</p>	Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets						
		Nombre et nature des actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF	DDA et DDEF difficilement en mesure d'assurer le suivi des activités déployées au travers de leur département	Au moins 5 actions de renforcement réalisées auprès des DDA et DDEF et un diagnostic des besoins actualisé réalisé	Plan de renforcement des capacités ; PV de dotations ; rapports annuels	Recrutement en cours du prestataire chargé de réaliser le diagnostic des capacités et d'élaborer les plans de renforcement des Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) et les Directions Départementales de l'Économie Forestière (DDEF) de la zone d'intervention.	idem	
		Produit 4.2. Suivi des performances par les services déconcentrés et acteurs non-étatiques						
	Mise en place d'un système de suivi permettant de suivre et documenter les réalisations et performances des projets	Pas de projet à ce stade	Chaque projet a fait l'objet d'un suivi rigoureux, régulier et documenté sur la base d'une grille PCIV objectifs et quantifiables.	Rapports de suivi-évaluation ; rapports annuels ; base de données du programme	Elaboration du projet de Guide de suivi-Evaluation du Programme quasi finalisé. Recrutement de deux Responsables Suivi-Evaluation (RSE) en cours.	idem	Seule la partie 1 du Guide est élaborée. Il s'agit de celle relative au suivi-évaluation basé sur le cadre logique. Une partie sur le suivi des projets financés sera faite.	

6. Communication et promotion

6.1. Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Il n'y a pas eu d'action de communication pendant la période de rapportage conduisant à la production de photos ou vidéos en haute définition.

6.2. Stratégie et plan de communication

La stratégie et le plan communication du projet ne sont pas encore en place au regard du retard pris dans la contractualisation de l'agence de communication. En effet, le recrutement de l'agence de communication conjointe au PUDT/KOPEKOBA, formellement lancée en mars 2024, a subi une annulation en novembre 2024, suite à un vice de procédure constaté par la maîtrise d'ouvrage dans la passation des marchés.

Le marché a donc été relancé et la date limite de remise des offres est fixée au 6 février 2026.

7. Exécution financière

7.1. Décaissements

7.1.1. Taux de décaissements du projet⁴

A) Résultats	B) a. Budget Total (USD) tel que dans le document de projet	B) b. Budget Total (USD) révisé	C) Budget prévu pour la période de rapportage (année)	D) Dépenses semestrielles/annuelles (Dépenses effectuées au cours de la période de rapportage)	E) Solde au 30/06/2025 (USD)	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Dépenses cumulatives depuis le début du projet au 31/12/2025	H) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	I) Montants engagés mais non dépensés
A. COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME									
Résultat 1	1 274 351	1 296 238	409 293	26 637	382 656	7%	26 637	2%	
Produit 1.1	842 178	842 178	345 696	26 637	319 059	8%	26 637	3%	815 541
Produit 1.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1.3	5 436	5 436	-	-	-	-	-	0%	5 436
Produit 1.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1.6	426 737	448 624	63 597	-	63 597	0%	-	0%	448 624
Produit 1.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Résultat 1	1 274 351	1 296 238	409 293	26 637	382 656	7%	26 637	2%	
Résultat 2	11 357 499	11 357 499	94 077	-	94 077	0%	-	0%	
Produit 2.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 2.2	11 357 499	11 357 499	94 077	-	94 077	0%	-	0%	11 357 499
Sous-total Résultat 2	11 357 499	11 357 499	94 077	-	94 077	0%	-	0%	
Résultat 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Produit 3.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Résultat 3	0	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat 4	2 180 276	2 247 990	1 126 080	2 716	1 123 364	0%	2 716	0%	
Produit 4.1	1 720 076	1 673 909	1 111 655	2 716	1 108 939	0%	2 716	0%	1 671 193
Produit 4.2	460 200	574 081	14 425	-	14 425	0%	-	0%	574 081
Sous-total Résultat 4	2 180 276	2 247 990	1 126 080	2 716	1 123 364	0%	2 716	0%	

⁴ Ce tableau présente uniquement la situation financière sur les fonds CAFI (donc hors fonds AFD et UE).

A/ COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME :	14 812 126	14 901 727	1 629 450	29 353	1 600 097	2%	29 353	0%	
UGP - MAEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et équipements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coordination de Programme, Evaluations techniques et financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UGP - MEF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel UGP MEF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total investissements UGP MEF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total fonctionnement de l'UGP MEF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UGP - MEDDBC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total personnel Complément UGP MEDDBC du PUDT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total fonctionnement du Complément UGP MEDDBC du PUDT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UGP - MATGT	-	15 123	-	-	-	-	-	0%	
Sous-total personnel Complément UCP MATIER du PUDT	-	15 123	-	-	-	-	-	0%	15 123
Sous-total fonctionnement du Complément UCP MATIER du PUDT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B/ COUTS DE GESTION DU PROGRAMME :	-	15 123	-	-	-	-	-	0%	15 123
Recrutement Appui RH Agence AFD	530 000	530 000	173 496	173 496	-	100%	173 496	33%	356 504
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME	15 342 126	15 446 850	1 802 946	202 849	1 600 097	11%	202 849	1%	15 244 001
TOTAL COUTS INDIRECTS DU PROGRAMME	1 081 000	1 081 000	-	-	-	-	125 151	12%	955 849
TOTAL DES COUTS	16 423 126	16 527 850	1 802 946	202 849	1 600 097	11%	328 000	2%	16 199 850

7.1.2. Annexe 3 - Tableau 8.2 (cf. point 12)

7.1.3. Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Lignes budgétaires	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives CAFI en (USD)	Commentaires
RESULTAT 1. L'agriculture durable est intensifiée conformément aux stratégies nationales d'aménagement du territoire				
Produit 1.1. Des territoires pilotes pour les investissements du Kopekoba sont identifiés et font l'objet de plans de gestion élaborés de manière participative pour la protection de zones d'intérêt environnemental (notamment HVC, HSC et tourbières) et l'orientation du développement agricole dans des zonages dédiés	Nombre de territoires pilotes identifiés disposant de plans de gestion et de feuilles de route opérationnelles.	15 territoires pilotes 0 plan de gestion 0 feuille de route	26 637	
Produit 1.2. Des arrangements locaux permettant un meilleur accès au foncier sont formalisés	Nombre de titres fonciers obtenus via les mécanismes de sécurisation mis en place.	0 titre foncier		Financement AFD/UE
Produit 1.3. Des outils sont mis en place pour faciliter la production et les flux d'informations actualisées entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles	Nombre de stations météorologiques appuyées en capacité de transmettre l'information.	0 station météo		

Lignes budgétaires	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives CAFI en (USD)	Commentaires
	Nombre d'utilisateurs du Système d'Information et de Concertation sur les Marchés (SICOM)	0 utilisateur		
Produit 1.4. Des outils de dialogue et des infrastructures sont mis en place pour faciliter les échanges de produits entre les maillons des chaînes de valeurs	<p>Nombre d'aires de stockage et conservation réhabilitées ou construites.</p> <p>Nombre d'instances physiques et organisationnelles de négociation des marchandises.</p>	<p>0 aires réhabilitées ou construites</p> <p>0 instances</p>		Financement AFD/UE
Produit 1.5. L'innovation dans le domaine agricole est dynamisée et produit des référentiels techniques d'AIC et d'agriculture zéro-déforestation	Nombre de centres d'innovation pour l'agriculture durable réhabilités.	0 centre réhabilité		Financement AFD/UE
Produit 1.6. Les résultats des centres d'innovation sont capitalisés et diffusés auprès des opérateurs du monde agricole grâce à la réhabilitation de Centres Techniques (CT) du MAEP	Nombre de Centres Techniques du MAEP renforcés.	0 centre technique renforcé		

Lignes budgétaires	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives CAFI en (USD)	Commentaires
Produit 1.7. Un réseau de fermes relais est mis en place en zone de savanes et régions forestières afin de diffuser les résultats des centres d'innovation capitalisés dans les CT du MAEP	Nombre de fermes relais mises en place et opérationnalisées. Nombre d'organisations de producteurs et faitières appuyées.	0 ferme relais		Financement AFD/UE
Sous-total Résultat 1			26 637	
RESULTAT 2. Les investissements portés par les acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation sont appuyés				
Produit 2.1. Appui à la montée en compétence du catalyseur, de ses partenaires et du MAEP comme intermédiaires pour catalyser les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	Nombre d'opérateurs agricoles accompagnés dans le montage de leur projet de financement.	0 opérateur accompagné		Financement AFD/UE
Produit 2.2. Opérationnalisation d'un dispositif de subventions et de PSE pour les investissements des acteurs des chaînes de valeurs AIC et agriculture zéro-déforestation	Nombre et type d'acteurs ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif.	0 bénéficiaire de subvention		
Sous-total Résultat 2				
RESULTAT 3. Les schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre				
Produit 3.1. Appui au développement du programme national d'afforestation et de reboisement par la réalisation de plantations agroforestières villageoises	Nombre d'agents du SNR formés.	0 agent formé		Financement AFD/UE

Lignes budgétaires	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives CAFI en (USD)	Commentaires
	Nombre d'hectares plantés.	0 hectare planté		
Produit 3.2. La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et assurée	Réalisation et diffusion d'une étude prospective sur l'impact des plantations. Nombre d'hectares de dispositifs d'essais génétiques installés.	0 étude 0 hectare installé		Cette étude est prévue dans le cadre du PUDT.
Produit 3.3. Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés	Cartographie des producteurs de déchets ligneux réalisée. Nombre de contrats/accords entre producteurs de déchets et acteurs de la valorisation.	0 cartographie 0 contrats		Financement AFD/UE
Produit 3.4. Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation	Nombre de charbonniers formés aux	0 charbonnier formé		Financement AFD/UE

Lignes budgétaires	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives CAFI en (USD)	Commentaires
	techniques améliorées. Référentiel didactique sur les techniques de carbonisation produit et diffusé.	0 référentiel		
Sous-total Résultat 3				
RESULTAT 4. Des mécanismes de suivi-évaluation permettent de suivre les résultats des projets financés par le Kopekoba et d'orienter le développement futur de l'AIC et agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus performantes				
Produit 4.1. Les services déconcentrés des territoires pilotes sont renforcés en équipement technique et formés afin de contribuer à diffuser les savoirs et suivre les impacts des projets	Nombre et nature des actions de renforcement réalisées.	0 renforcement de capacités	2 716	
Produit 4.2. Suivi des performances par les services déconcentrés et acteurs non-étatiques	Mise en place d'un système permettant de documenter les réalisations et performances des projets.	0 suivi de performance		
Sous-total Résultat 4				
Total coûts par produits depuis le début du Programme			29 353	

Il convient de souligner qu'au 31 décembre 2025, la mise en œuvre opérationnelle du projet a progressé essentiellement sur la base des financements de l'AFD et de l'UE. Cette situation s'explique par les modalités d'imputations budgétaires prévues. Par conséquent, bien que des avancées aient été enregistrées sur

plusieurs produits, les dépenses cumulées sur les fonds CAFI restent limitées à cette date, s'élevant à un total de 29 353 USD. Dans ce contexte, des rééquilibrages budgétaires pourront être discutés au cours de l'année 2026 entre les maîtrises d'ouvrage, l'AFD, le CAFI et l'UE.

7.1.4. Décaissement par pilier de la stratégie nationale REDD⁵

PILIER/Axes	Correspondance aux résultats	BUDGET DANS LE PRODOC USD	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Renforcement de la gouvernance et mise en œuvre des mécanismes de financements durables	Résultat 1, 2 et 4 (produits 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 4.1 et 4.2)	3 090 168	29 353	29 353
Gestion durable et valorisation des ressources forestières (5% du produit 2.2)	Résultat 2 (produit 2.2)	567 875	-	-
Amélioration des systèmes agricoles (65% du produit 2.2)	Résultat 1 et 2 (produits 1.3 ; 1.5 ; 1.6 ; 1.7 ; et 2.2)	7 836 434	-	-
Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie et promotion d'autres sources d'énergie propres (30% du produit 2.2)	Résultats 2 et 3 (produits 2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.4)	3 407 250	-	-
Total		14 901 727	29 353	29 353

⁵ La note sur la répartition du budget par axe de la stratégie nationale REDD est accessible sur ce lien :

<https://docs.google.com/document/d/1A4n5OwV9gmmzDuySipVsiPwgHFYqmCgK/edit>

7.2. Contrats

N° du contrat	Intitulé et thématique	Type internationale, nationale, publique, secteur privé, autre) (ONG, ONG entité)	Sous-type	Montant du contrat (USD)	Fonds CAFI	Date signature contrat	Date début des activités	Délai d'exécution	Commentaires sur les livrables attendus
PI-001-2025/MATIER/CAB/PI-PUDT/UCP	Services d'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme d'investissement du programme d'utilisation durable des terres de la République du Congo (PI-PUDT ou KOPEKOBA)	Entité publique	Sociétés par Actions Simplifiée	5 384 350 \$	1 100 437 \$	13/01/2025	10/02/2025	39 mois	
F-001/MATIER/CAB/PUDT/UCP/2023	Acquisition de (6) Véhicules 4x4 de type pick up double cabine du PI- PUDT	Secteur privé	Entreprise	5 384 350 \$	0 \$	29/07/2024	-	-	Véhicules en cours de livraison
PI-003-2025/MATGT/CAB/PI-PUDT/UCP	Assistance technique pour appui à la production durable agricole, agroforestière et de charbon de bois dans le cadre du Programme d'investissement du programme d'utilisation durable des terres de la République du Congo (ou KOPEKOBA)	Entité publique	Établissement Public français à Caractère Industriel et Commercial (EPIC)	Tranche ferme 1 775 233 \$ Tranche conditionnelle 738 761 \$ Total 2 513 995 \$	0 \$	09/04/2025	09/04/2025	Tranche ferme 37 mois Tranche conditionnelle 24 mois	
F-002/MATGT/CAB/PI-PUDT/UCP-2025	Acquisition de cinq (5) véhicules 4x4 (lot 2)	Secteur privé	Entreprise	264 091 \$	0 \$	29/07/2025	-	40 jours	
Protocole d'accord	Mobilisation du SNR	Entité publique	Organisme public sous tutelle du MEF	688 812 \$	0 \$	29/11/2025	01/01/2026	24 mois	

N° du contrat	Intitulé et thématique	Type internationale, nationale, publique, secteur privé, autre) (ONG, ONG, entité)	Sous-type	Montant du contrat (USD)	Fonds CAFI	Date signature contrat	Date début des activités	Délai d'exécution	Commentaires sur les livrables attendus
Protocole d'accord	Mobilisation du CRDPI	Entité publique	Organisme public sous tutelle du MEF	169 819 \$	0 \$	22/11/2025	01/01/2026	24 mois	
Protocole d'accord	Mobilisation du CVPFNL	Entité publique	Organisme public sous tutelle du MEF	300 005 \$	0 \$	27/11/2025	01/01/2026	24 mois	
Protocole d'accord	Mobilisation de l'IRA	Entité publique	Organisme public sous tutelle du MAEP	195 403 \$	0 \$	17/11/2025	01/01/2026	24 mois	
Protocole d'accord	Mobilisation de l'IRF	Entité publique	Organisme public sous tutelle du MEF	205 735 \$	0 \$	03/12/2025	01/01/2026	24 mois	

7.3. Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Alignement des dépenses et exécution budgétaire

Au 31 décembre 2025, les dépenses globales cumulées sur les fonds CAFI s'élèvent à 328 000 USD. Bien que l'année 2025 ait marqué le démarrage opérationnel effectif, l'exécution financière présente un retard par rapport aux prévisions initiales du PTBA.

Ce décalage est principalement dû à la complexité du contexte institutionnel, aux délais de contractualisation des partenaires techniques (Expertise France et CIRAD) et à une phase préparatoire plus longue que prévu pour structurer la gouvernance.

Jusqu'au 31/12/2025, le projet a avancé essentiellement sur les financements AFD et UE conformément aux modalités d'imputation prévues, ce qui explique le faible taux de consommation des fonds CAFI.

Mesures de remédiation et d'accélération

Pour pallier ces retards et garantir la réalisation des résultats en qualité, les mesures suivantes ont été prises :

- Depuis juillet 2025, une réforme de la gouvernance transfère la gestion des marchés et le contrôle des livrables directement aux Unités de Gestion du Programme (UGP) sectorielles (MAEP et MEF) pour supprimer les goulots d'étranglement.
- Une phase de condensation des activités est programmée pour 2026, incluant le recrutement d'un ensemble d'Opérateurs : Opérateurs du Guichet de financement (Techniques et Fiduciaire) ; Opérateur Plans de Gestion / Foncier ; Opérateurs Fermes Relais / Structurations des OP.
- Le recrutement de deux ATN MEF et de deux Responsables Suivi-Évaluation (RSE) au sein des UGP est en cours pour sécuriser l'accompagnement technique et le pilotage.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Le document de projet intègre le genre comme thème transversal à travers le Plan d'Action Genre. À ce jour, les ressources ont été allouées à la mise en place d'outils de suivi spécifiques et à la cartographie des acteurs de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG). Sur la période, la participation des femmes aux activités de sauvegarde a atteint 24 %. Le Comité de gestion des plaintes (CGPR) affiche un taux de représentativité féminine de 40 %.

Planification des tranches de financement

Le programme fonctionne actuellement sur l'avance initiale de 2 000 000 USD reçue du CAFI. Compte tenu du taux de consommation actuel et de la montée en puissance prévue avec la contractualisation des opérateurs du fonds de subvention en 2026, la demande de la deuxième tranche sera formulée une fois :

- Les livrables conditionnels validés. La soumission au CAFI est prévu début juin 2026.
- Le seuil de décaissement requis atteint. L'atteinte de ce seuil sera plus ou moins rapide, selon les rééquilibrages qui pourraient être faits au niveau des imputations des dépenses par bailleurs.

Cette demande devrait intervenir au cours de l'année 2026, potentiellement en tout début de 2nd semestre.

Mises à jour sur la passation de marchés

Le rythme de recrutement des prestataires et partenaires techniques constitue l'un des leviers de l'exécution financière du fonds CAFI. À ce jour, le seul prestataire contractualisé bénéficiant d'une ligne budgétaire imputée sur les fonds CAFI est Expertise France, pour un montant de 1 100 437 USD au titre de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (contrat signé le 13/01/2025).

L'année 2026 marquera une accélération significative de la mobilisation du budget CAFI avec l'entrée en vigueur de nouveaux contrats stratégiques, dont les processus de sélection ont progressé en fin d'exercice 2025 :

- Opérateur « Plans de Gestion et Foncier » (Produits 1.1 et 1.2) (AMI clos en 2025);
- Opérateurs du Guichet de subvention (Produit 2.2) (AMI clos en 2025);
- Bureaux d'étude chargé du diagnostic et du renforcement des capacités des DDA et DDEF. (Produit 4.1).

La contractualisation effective de ces opérateurs permettra de résorber le décalage actuel entre le budget engagé et les dépenses effectuées, assurant ainsi la montée en puissance du programme conformément à la phase de « rattrapage actif » prévue pour 2026.

7.4. Mobilisation de ressources

Le CIRAD a travaillé sur l'effet « levier » du programme KOPEKOB en soumettant des projets de recherche (trois soumissions à ce stade) afin de renforcer la capacité du programme. Un projet européen a été accepté en 2025 avec 100 k€ dédiés aux opérations de recherche agronomique au Congo en renforcement des opérations de recherche du KOPEKOB.

7.5. Audits

Suite à un premier processus infructueux, le processus de recrutement d'un cabinet d'audit pour le programme KOPEKOB est actuellement en cours par une procédure d'urgence afin de couvrir les exercices de 2023, 2024 et 2025. L'audit des autres exercices à venir feront l'objet d'une procédure ouverte.

7.6. Révisions budgétaires

Il n'y a pas eu de révision budgétaire dans la période.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1. Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COFIL de projet	0	0		
Comité de suivi technique trimestriel CAFI-AFD-UCP PUDT	2	2	14/03/2025 30/06/2025	https://drive.google.com/drive/folders/1FG6rA5NPs7Cdk0-KA5oUNskMyvPtqqiG?usp=sharing
Rapports semestriels & annuels	2	2		https://drive.google.com/drive/folders/1UIAnM8rUPxwEBo8xf76ARQT7CEi7gMa?usp=sharing

Rapports CISSES	4	4	31/03/2025 30/06/2025 30/09/2025 31/12/2025	https://drive.google.com/file/d/1RxbAV0e7WaEfTspUBUYRltEzcgCdrolH/view?usp=drive_link https://drive.google.com/file/d/1IDi_5s53L0BuiUko1y3qZFr1wmMCaHPr/view?usp=drive_link https://drive.google.com/file/d/1e8LTMBKMStlInnmXu-2joYq8M6XhH3ys/view?usp=drive_link https://drive.google.com/file/d/1REoldo9yAdqD-5Y9UFT0otRFRqHdH5s/view?usp=drive_link
-----------------	---	---	--	--

8.2. Evaluations

A ce stade, aucune évaluation n'a encore eu lieu.

8.3. Intégration des leçons apprises

À ce stade de la mise en œuvre du programme KOPEKOB, aucune leçon apprise n'a encore été dégagée de manière formelle. L'année 2025 ayant été principalement consacrée à la structuration institutionnelle, à la sélection des territoires pilotes et à la signature des premiers partenariats techniques, le recul opérationnel sur les activités de terrain est encore insuffisant pour produire une analyse consolidée des succès ou des échecs.

Toutefois, le dispositif de Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage (SERA) prévoit un cadre structuré pour transformer l'expérience du projet en savoir partager. Des sessions de capitalisation sont prévues pour analyser les écarts de performance par rapport aux prévisions et apporter des ajustements aux approches, modes opératoires, etc.

L'amorçage effectif de ce processus est conditionné par le recrutement des deux Responsables Suivi-Évaluation (RSE) au sein des Unités de Gestion du Programme (UGP) du MAEP et du MEF. Une fois en poste, ces experts auront pour mission d'animer la collecte des données et d'organiser les ateliers de leçons apprises, permettant ainsi de passer d'un suivi purement quantitatif à une gestion adaptative du programme.

8.4. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucune révision programmatique n'a eu lieu au cours de la période de rapportage.

9. Thèmes transversaux

L'année 2025 a été marquée par une intensification significative des activités relatives aux thématiques transversales, avec des avancées notables dans la mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) par la Coordination en charge du Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales (CSSES).

9.1. Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Genre

Des progrès concrets ont été réalisés pour l'intégration du genre. Les activités menées par la CSSES au cours de l'année ont connu la participation de plus de 780 participants dont 20% de femmes. Sur la période, la participation des femmes aux activités menées par la CSSES a atteint 20 %. On note une participation particulièrement forte lors de la mission d'installation des Points Focaux du MAEP (47%), l'atelier de renforcement des capacités de l'équipe dédiée (38%), l'atelier d'imprégnation des Référents Locaux et Points Focaux (29%) et l'atelier technique de consolidation du manuel et des outils du MGPR (27%).

Un outil de suivi, se basant sur les axes du guide d'intégration du genre élaboré à partir du Plan d'Action Genre, a été développé pour centraliser les informations sur le genre dans les activités du programme. Les 5 axes développés sont : (1) Analyse genre ; (2) Participation et Représentation ; (3) prise en compte du genre dans les projets à financer ; (4) sensibilisation et Formation ; (5) suivi, évaluation et apprentissage et (6) communication.

De plus, une méthodologie pour cartographier les acteurs de prise en charge des VBG dans les zones d'intervention a été élaborée.

Enfin l'on peut noter que le Comité de gestion des plaintes et recours (CGPR), mis en place le 25 août 2025, présente un taux de représentativité féminine de 40 %, avec une femme occupant le poste de vice-présidente.

Peuples Autochtones (PA)

La protection des droits et l'inclusion des peuples autochtones ont été au cœur de plusieurs initiatives majeures :

- **Validation et vulgarisation des directives nationales CLIP** : l'aboutissement principal de la période est la validation, lors d'un atelier du 3 au 5 juin 2025, des directives nationales pour la mise en œuvre du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP). Par la suite, les directives nationales CLIP ont fait l'objet d'un atelier national (30 juillet 2025) et de 10 ateliers départementaux de vulgarisation couvrant l'ensemble du pays (août à septembre), mobilisant au total 227 personnes.
- **Sécurisation des droits fonciers coutumiers** : le programme a appuyé le processus d'élaboration d'un projet de décret sur la sécurisation des droits fonciers des PA. Cela a inclut une mission de consultation dans les départements des Plateaux et de la Sangha (25 mars - 03 avril 2025) auprès de plus de 150 PA et du secteur privé (WCS, CIB, IFO), suivi d'ateliers de restitution et de consolidation du projet de texte en mai et juin 2025. Suite à cela, le programme a activement soutenu la Direction Générale pour la Promotion des Peuples Autochtones (DGPPA) dans le processus de validation du projet de décret au cours de l'atelier organisé du 23 au 24 décembre 2025.
- **Engagement et renforcement de la visibilité** : l'équipe dédiée (Responsable Inclusion PA et Points Focaux PA) a participé activement au premier congrès mondial des Peuples Autochtones et des Communautés Locales des bassins forestiers qui s'est tenu du 26 au 30 mai 2025 à Brazzaville.

9.2. Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social Oui

Une étude d'impact environnemental et social et du mécanisme de gestion des plaintes du PUDT a été réalisée lors de l'étude de faisabilité du PUDT/Kopekoba, datant du 25 février 2022.

b. Plan de gestion environnementale et sociale Oui

Le programme est guidé par un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) dont la mise en œuvre s'est accélérée. Suite à une mission de supervision de l'AFD, le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été révisé et soumis en février 2025.

Les avancées sur les activités du CGES sont les suivantes :

- **Activité 1. : Etablissement de la coordination indépendante pour la surveillance des mesures de protection environnementale et sociale et la mobilisation des intervenants**

L'équipe de la CSSES a bénéficié d'un atelier de renforcement de ses capacités sur les normes de la Banque mondiale en mars 2025. De plus, les Points Focaux Genre et PA du MAEP ont été officiellement installés dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou lors d'une mission organisée du 25 au 28 juin 2025 et ceux du MEF dans le département de la Sangha du 07 au 10 septembre 2025. La procédure pour la mobilisation de cinq (5) référents locaux pour le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) a abouti avec leur prise de service au mois d'octobre 2025. Ils ont fait l'objet d'une imprégnation lors d'un atelier tenu du 20 au 25 octobre 2025, puis ont été installés dans les districts d'affectation (Ewo - Cuvette-Ouest, Mokéko - Sangha, Ngo - Plateaux, Kinkala - Pool et Hinda -Kouilou) du 04 au 10 novembre 2025. Une mission d'introduction dans les autres districts pilotes du Programme a eu lieu du 04 au 18 décembre 2025 (Makoua - Cuvette, Sembé - Sangha), M'vouti - Kouilou, Loudima - Bouenza) et Ignié - Djoué Lefini). Enfin, un atelier de consultation des parties prenantes sur la planification 2026 de la CSSES et de sensibilisation sur les sauvegardes E&S du Programme a été organisé du 11 au 15 novembre 2025.

- **Activité 2. Le plan d'engagement des parties prenantes ainsi que le Plan de Gestion environnementale et sociale du PUDT et PI-PUDT sont opérationnels et mis en œuvre**

Au cours de l'année, un mode opératoire du screening environnemental et social a été développé et validé avec la participation notamment des responsables de la direction générale de l'environnement au cours d'un atelier organisé du 16 au 17 décembre 2025. La CSSES a assuré une revue systématique des documents du programme pour garantir l'intégration des sauvegardes et a participé à différentes activités et missions de terrain, notamment l'atelier de formation des enquêteurs dans le cadre des études socio-économiques des tourbières en République du Congo du 15 au 19 avril 2025, les ateliers pour la réalisation du diagnostic territorial national du 6 au 8 mai 2025 et du 16 au 17 septembre 2025, l'identification des territoires pilotes du 1er au 8 juin 2025, afin d'y intégrer les aspects E&S.

- **Activité 3. Le Mécanisme de gestion des plaintes et des recours (MGPR) est mis en œuvre par le CISES et un Comité de gestion des plaintes et des recours (CGPR) est ancré dans les UCP**

Le MGPR est devenu pleinement opérationnel. Un atelier technique en mars 2025 a permis de consolider et d'améliorer le manuel et les outils du mécanisme. La sensibilisation et la vulgarisation du mécanisme ont été réalisées lors d'un atelier national (30 juillet 2025) et de 10 ateliers départementaux de vulgarisation couvrant l'ensemble du pays (août à septembre). Le comité de gestion des plaintes et recours a été mis en place le 25 août 2025 et une réunion de cadrage au profit dudit comité a été organisée le 31 octobre 2025 pour le démarrage de ma mission de terrain. Une première plainte, relative à un processus de recrutement, a été enregistrée le 16 juin 2025 et a été traitée avec (i) l'établissement d'un procès-verbal de réception ainsi que sa catégorisation ; ii) la mise en place d'un protocole d'enquête ; iii) l'enquête proprement dite de mi-juillet à début septembre 2025 et iv) la rédaction d'un rapport de restitution des résolutions de la plainte.

- **Activité 4. Élaboration et appui à l'opérationnalisation d'un Cadre de planification pour les peuples autochtones (CPPA)**

Les termes de référence pour l'élaboration du CPPA ont été préparés avec l'appui de la Direction Générale pour la Promotion des Peuples Autochtones (DGPPA) et finalisés. Cet outil orientera la prise en compte des PA dans la mise en œuvre du Kopekoba.

- **Activité 5 : Consultation des PA et analyse des textes juridiques :**

Le PUDT a activement soutenu le processus d'élaboration d'un projet de décret sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers des PA. Une mission de consultation conjointe a été menée du 25 mars au 3 avril 2025 dans les départements des Plateaux et de la Sangha, touchant plus de 150 personnes s'identifiant comme PA, des sociétés d'exploitation forestière et de conservation. Les résultats ont été consolidés lors d'un atelier de restitution du 6 au 8 mai 2025. A la suite de l'atelier de concertation et de partage des contributions des parties prenantes tenu du 26 au 27 juin 2025 et de l'atelier de consolidation et de mise en commun de la note de contribution de la société civile du 07 au 09 octobre 2025, le projet de décret a été validé au cours de l'atelier national organisé du 23 au 24 décembre 2025.

- **Activité 6. Développement concerté et inclusif d'une méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire**

L'avancée la plus notable est la validation des directives nationales de mise en œuvre du processus de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) lors d'un atelier national qui s'est tenu du 3 au 5 juin 2025, réunissant une quarantaine de participants issus des ministères sectoriels, des partenaires au développement, des ONG de conservation, des organisations de la société civile et des représentants des populations autochtones.

- **Activité 7 : Renforcement des capacités sur le CLIP :**

Un atelier national et des ateliers départementaux de vulgarisation des directives nationales du processus CLIP ont été organisés dans la période de juillet à septembre 2025. Ils ont mobilisé au total 227 personnes représentant les autorités locales, les directions départementales concernées, les organisations de la société civile et des représentants des communautés locales et populations autochtones (CLPA).

- **Activité 8. Appui à l'opérationnalisation, à la diffusion et au suivi du Plan d'Action Genre**

Une méthodologie de cartographie des acteurs de prise en charge des VBG dans les zones d'intervention a été finalisée en mars 2025. De plus, un outil de suivi, se basant sur les axes du guide d'intégration du genre élaboré à partir du Plan d'Action Genre, pour centraliser les données sur le genre a été développé. Les 5 axes développés sont : (1) analyse genre ; (2) participation et représentation ; (3) prise en compte du genre dans les projets à financer ; (4) sensibilisation et formation ; (5) suivi, évaluation et apprentissage et (6) communication.

- **Activité 9. La mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale fait l'objet d'un rapportage trimestriel par l'UCP, les mesures et actions correctives sont prises**

Le rapportage trimestriel sur le volet environnemental et social est effectif ; les quatre rapports périodiques 2025 ont été produits et soumis. Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été révisé en février 2025 et fait l'objet d'un suivi détaillé dans les rapports.

c. [Gestion des plaintes et recours](#)

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) est désormais opérationnel. Un atelier technique s'est tenu du 5 au 7 mars 2025 pour consolider et améliorer le manuel et les outils du MGPR, en réduisant notamment le nombre d'étapes de traitement pour plus d'efficacité. Le mécanisme a fait l'objet de sensibilisation et de vulgarisation auprès des parties prenantes au cours d'un atelier national (30 juillet 2025) et de 10 ateliers départementaux de vulgarisation couvrant l'ensemble du pays (août à septembre). Preuve de son opérationnalisation, une première plainte a

été enregistrée le 16 juin 2025. Elle concerne un processus de recrutement mené par un partenaire technique (CIFOR). La plainte a été traitée avec (i) l'établissement d'un procès-verbal de réception ainsi que sa catégorisation ; ii) la mise en place d'un protocole d'enquête ; iii) l'enquête proprement dite de mi-juillet à début septembre 2025 et iv) la rédaction d'un rapport de restitution des résolutions de la plainte.

d. Garanties de Cancún

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	La CSSES a participé à la mission de sélection des territoires pilotes pour y identifier les spécificités environnementales et sociales à préserver.	Intégrer efficacement les conclusions des études (HVC/HSC, tourbières) dans les plans de gestion des territoires pilotes et assurer leur application sur le terrain.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le Groupe d'Animation et de Concertation sur l'Aménagement du Territoire (GACAT) est opérationnel et s'est réuni une fois au cours de la période. Les groupes de travail techniques (MAEP, MEF, MATGT) se réunissent également régulièrement.	Poursuivre la dynamique pour maintenir une vision interministérielle commune et l'engagement de toutes les parties prenantes.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Le manuel et les outils du Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) ont été consolidés lors d'un atelier technique en mars 2025.	Le mécanisme est désormais opérationnel, avec une première plainte enregistrée et traitée.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	Les bases du guichet d'accompagnement aux porteurs de projet via le KOPEKOB se mettent en place, avec notamment la réalisation d'un diagnostic du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) pour définir son rôle.	Les modalités d'accès au guichet KOPEKOB doivent être clarifiées pour assurer le partage équitable des bénéfices directs du projet.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Les Termes de Référence pour l'élaboration d'un Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) ont été finalisés le 7 avril 2025.	Le programme appuie activement le processus d'élaboration d'un décret sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers des PA, via des consultations et ateliers de consolidation.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes,	Les directives nationales de mise en œuvre du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) ont été	Assurer une appropriation et une application systématique des directives CLIP par tous les

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	validées au niveau national le 5 juin 2025, après un large processus de consultation.	promoteurs de projets et poursuivre la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées	Les TdR pour l'élaboration d'un Cadre de Politique de Déplacements Involontaires et de Réinstallation (CPDIR) ont été finalisés, afin d'anticiper et de gérer les risques liés à l'acquisition des terres. Le suivi de cette garantie s'effectue dans le cadre de la mise en œuvre du CGES.	Définir et mettre en œuvre les mécanismes concrets de sécurisation foncière dans les territoires pilotes, en s'appuyant sur le CPDIR et les directives CLIP.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Le programme contribue directement à la mise en œuvre de la législation nationale en appuyant l'élaboration du décret sur les droits fonciers des PA et en ayant facilité la validation des directives nationales sur le CLIP, en lien avec la loi sur les PA.	Le programme devra s'attacher à favoriser l'alignement des décisions prises en matière d'utilisation des terres au niveau interministériel (via le GACAT).
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Les modalités du guichet de financement du KOPEKOBA devront intégrer des incitations claires en ce sens dans les cahiers des charges des projets.	Décliner les orientations stratégiques en critères de sélection et de suivi concrets et vérifiables pour les projets qui seront financés.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Le code de conduite du programme, prohibant la discrimination et le harcèlement, a été élaboré et sa vulgarisation auprès des partenaires a débuté. Le suivi s'effectue dans le cadre de la mise en œuvre du CGES.	Assurer l'application et le suivi du code de conduite par l'ensemble des partenaires, sous-traitants et porteurs de projet qui seront financés.

10. Gestion des risques

10.1. Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Risques contextuels (y compris les risques politiques)					
Contradictions entre les politiques et priorités sectorielles des ministères impliqués	Élevé	3	3	La gouvernance du KOPEKOB est similaire à celle du PUDT. Les appuis sont structurés de telle manière qu'ils permettent d'encourager et de favoriser la coordination interministérielle relativement au processus d'aménagement du territoire. Le KOPEKOB s'inscrit dans le cadre des engagements du Congo avec CAFI formalisés dans la Lettre d'intention. Les résultats du programme font donc l'objet d'un suivi du Secrétariat permanent CAFI au Congo, du Comité de pilotage de la LOI et bien sûr du COPIL conjoint au deux programmes PUDT et KOPEKOB. Par ailleurs, la partie spatialisée du PND 2022-2026 sera formalisée dans le PNAT et le SNAT (activités prévues dans le cadre du PUDT), ce qui devra permettre d'articuler les politiques sectorielles avec une vision globale du développement du pays.	Unité de coordination de programme (UCP)
Changements institutionnels majeurs au sein du gouvernement de la République du Congo et turn over au sein de l'administration	Moyen	3	2	Le programme bénéficie des appuis d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage (Expertise France) et d'un partenaire technique international (CIRAD) qui doivent permettre d'absorber une partie des difficultés liées au turn over des équipes en assurant la continuité de l'information et de modes de faire.	Politique

⁶ Très élevé ($X > 12$) / Élevé ($12 < X < 8$) / Moyen ($4 < X < 8$) / Faible ($X < 4$) – X Probabilité x Impact

⁷ Probabilité : Quasiment certain – 5 / Probable – 4 / Possible - 3 / Peu probable - 2 / Rare – 1

⁸ Impact : Extrême – 5 / Majeur - 4 / Modéré - 3 / Mineur - 2 / Non significatif - 1

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Dégradation de la situation sécuritaire et/ou sanitaire (conflits, etc.) dans certaines zones du pays amenant à des arrêts d'activités ou posant des risques pour les équipes, bénéficiaires et acquisitions	Faible	1	4	Le Congo bénéficie d'une situation sécuritaire stabilisée depuis 2017, en dépit de l'instabilité politique et sociale de ses voisins R.D. Congo et République centrafricaine, rendant les zones frontalières communes fragiles et plus exposées à d'éventuels heurts ou conflits. Le programme participe au renforcement et à la consolidation des institutions étatiques de par sa nature et son montage institutionnel incluant différents ministères et promouvant un dialogue interministériel et une approche intersectorielle. Par ailleurs, les résultats attendus du programme devraient permettre d'augmenter la résilience économique du pays et la réponse face aux crises extérieures et d'améliorer la sécurité alimentaire du pays. La sélection des territoires pilotes a été faite en concertation avec les ministères impliqués.	Politique
Insuffisance de la finance domestique publique pour assurer l'exercice des fonctions de l'administration et services techniques déconcentrés et décentralisés associés au développement et à la mise en œuvre des stratégies nationales	Moyen	2	4	Au-delà des appuis à l'administration centrale fournis dans le cadre du PUDT, le programme KOPEKOB appuiera les services techniques déconcentrés du MAEP et du MEF et les acteurs décentralisés en charge de la mise en œuvre des stratégies d'agriculture zéro déforestation portées par le présent programme, par des dotations en moyens et matériels ainsi que de la formation (R4). Pour renforcer l'efficacité des appuis fournis, les ressources humaines, équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et du KOPEKOB seront mutualisés. Les modalités de collaboration avec les autres appuis extérieurs bénéficiant à la République du Congo en cours ou à venir (i.e. programmes ProClimat, Prodivac, etc.) ont été précisés dans une note en cours de finalisation. Par ailleurs, l'AFD collabore depuis de nombreuses années avec les ministères exerçant la maîtrise d'ouvrage du KOPEKOB, soutenant au travers ses programmes le renforcement de capacités au sein de ces administrations nationales.	Politique

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Contestations de la société civile vis-à-vis du processus d'aménagement du territoire et de certaines décisions stratégiques qui pourraient être prises dans ce cadre	Moyen	3	2	<p>La société civile a été pleinement intégrée au processus dès l'identification et l'instruction du programme.</p> <p>A minima, 4 représentants de la société civile (dont le RENAPAC et la PGDF) seront associés au COPIL conjoint, ainsi qu'au groupe d'animation et de concertation (GACAT) sur l'Aménagement du Territoire, appuyé dans le cadre du PUDT, assurant ainsi l'implication de cette dernière durant la phase opérationnelle.</p> <p>L'attention portée à la mise en place d'un cadre environnemental et social et d'un mécanisme de gestion des plaintes (conjoint PUDT/KOPEKOBA) est susceptible de réduire les risques de conflits avec les communautés locales, et favoriser le dialogue entre le programme et la société civile.</p>	UCP, UGP
Risques programmatiques					

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Incompréhension et/ou manque de coopération et d'échanges d'information entre les partenaires de mise en œuvre du programme et entre les deux programmes (PUDT / Kopekoba), sachant que plusieurs activités du Kopekoba reposent sur les décisions politiques prises dans le cadre du PUDT (<i>décisions politiques, textes réglementaires, concertation interministérielle</i>)	Elevé	3	4	<p>Dans une logique de bonne articulation entre les deux programmes, l'UCP et les UGP constitutives sont les mêmes, bien qu'un renforcement soit prévu dans le cadre du KOPEKOB</p> <p>Ce montage facilite les synergies entre les acteurs de mise en œuvre et favorise le dialogue permanent entre les UGP du programme. Il assure la cohésion entre les activités relatives au volet institutionnel (pris en charge par le PUDT) et celles relatives au volet opérationnel du présent programme. Ces dernières tiennent des réunions mensuelles garantissant la cohésion des activités qu'elles mettent respectivement en œuvre, sur le volet institutionnel (PUDT) et le volet opérationnel (KOPEKOB). Un seul comité de pilotage, conjoint au PUDT et au KOPEKOB, est établi par arrêté pris par le MATGT. Ainsi, les comités de suivi et pilotage sont les mêmes ce qui permet de favoriser la coopération et les échanges d'information.</p> <p>Les personnels affectés aux deux programmes (UCP, UGP, partenaires, etc.) seront regroupés pour la plupart dans un même ensemble de bureaux afin de créer un pôle dynamique intersectoriel sur l'aménagement du territoire. Les ressources humaines, certains équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et KOPEKOB seront mutualisés par souci d'efficience.</p> <p>Un plan de communication conjoint, développé par un prestataire de l'UCP, permettra également de mettre en évidence les responsabilités, rôles respectifs et réalisations de différentes parties prenantes impliquées.</p>	UCP (COPI et comité trimestriel), UGP, partenaires techniques,

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Manque d'appropriation des décisions et des résultats par les parties prenantes, en particulier les acteurs ayant un rôle décisionnaire important dans les questions relatives à l'affectation et l'usage des terres (<i>refus de partage d'informations, etc.</i>)	Elevé	3	4	Les différentes parties prenantes seront conviées aux comités de pilotage annuels, notamment : les représentants des UGP, quatre représentants du secteur privé, à travers leurs principales structures fédératives (mines, bois, hydrocarbures, agriculture), les représentants de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers en tant qu'observateurs (AFD, CAFI et UE ainsi qu'un représentant d'Expertise France, du CIRAD et de WWF).	UCP
Manque d'expérience et/ou de ressources internes aux UGP/UCP pour mettre en œuvre le programme	Élevé	4	4	Une assistance technique à maîtrise d'ouvrage a été mobilisée par Expertise France le 10 février 2025. Les UGP sont et seront encore davantage renforcées en ressources matérielles et humaines en 2026. Plusieurs activités seront confiées à des partenaires techniques et des prestataires de services recrutés par appels d'offre. En particulier, la mise en œuvre du guichet de subvention s'appuiera sur des opérateurs techniques et un opérateur fiduciaire. Enfin, un volet important relatif au renforcement de capacités de parties prenantes devrait permettre de renforcer les compétences au sein des services techniques déconcentrés du MAEP et du MEF.	UCP, UGP
Risques socio-environnementaux sur les investissements pour les activités agricoles et forestières.	Moyen	3	2	Le PUDT et son programme d'investissements (KOPEKOB) disposent d'une Cellule de Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales. Une méthodologie de screening des projets financés par le Guichet de subvention a été proposée et doit être mise en œuvre en collaboration avec le Ministère chargé de l'Environnement. Ce screening pourra être complété dans certains cas par des notices ou études d'impact environnemental et social. De plus, certains outils permettront de mitiger les risques de manière transversale (par exemple, le plan de gestion des pesticides). Enfin, un mécanisme de gestion des plaintes et recours est fonctionnel.	CSSSES

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Retards, voire réactions en chaîne due à des retards, des opérations pour la mise en place et mise en œuvre du programme	Elevé	3	4	La mise en place d'un comité de suivi trimestriel, au-delà du COPIL, permet d'évaluer les risques potentiels de retards liés aux étapes administratives ou opérationnelles, et si nécessaire d'identifier des solutions permettant leur déblocage. Ces séances permettent de faire un point à échéance régulière de l'état d'avancement du Programme. Comme susmentionné, l'UCP et les UGP sont appuyées par une assistance technique à maîtrise d'ouvrage, ainsi que par un partenaire technique international.	UCP, UGP et AFD, ATMO, partenaire technique
Risques institutionnels					
Manque d'appropriation de la théorie du changement du Kopekoba par les parties prenantes	Moyen	3	2	La théorie du changement du KOPEKOB s'appuie sur un diagnostic robuste de l'existant qui est globalement compris et partagé par les parties prenantes. Les options proposées ont été discutées et révisées avec les parties prenantes au stade de la faisabilité et de l'instruction en entretiens bilatéraux, en réunions de travail multi-acteurs et lors d'ateliers nationaux présidés par la Primature de la République du Congo, représentée notamment par le Secrétariat Permanent du CAFI, et organisés conjointement avec l'AFD. Un atelier national de validation a été organisé en novembre 2022, et un second atelier a été organisé de façon conjointe entre l'AFD et le Secrétariat Permanent du CAFI en janvier 2023, validant les orientations et révisions apportées au document de programme. Expertise France mobilise une expertise perle en matière de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage qui a travaillé avec les équipes sur la consolidation de la théorie du changement.	UGP MAEP et MEF

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Manque d'amélioration du cadre de mise en œuvre de la décentralisation (<i>notamment sur le plan financier</i>), diminuant les capacités des acteurs décentralisés et déconcentrés à mettre en œuvre le programme	Élevé	4	3	Le résultat 4 du programme se focalise sur le renforcement des directions départementales (MAEP et MEF) dans les territoires pilotes sélectionnés. Un diagnostic approfondi du fonctionnement (organisationnel, humain et financier) de ces dernières sera conduit en 2026 par un prestataire spécialisé dans le diagnostic des compétences et la formation de services déconcentrés (en complémentarité avec le projet PACO). Une fois ces besoins identifiés, un plan de renforcement des capacités sera déployé et ces dernières bénéficieront également d'un appui logistique, d'un renforcement en matériel et d'une prise en charge des frais de mission pour le suivi des activités de terrain. Par ailleurs, une analyse d'opportunité sera conduite (dans le cadre du PUDT) lors de l'élaboration des SDAT et de leur mise en œuvre, afin d'établir dans quelle mesure les conseils départementaux peuvent être en capacité de conduire le processus, et le cas échéant de proposer des mesures alternatives, en s'appuyant par exemple davantage sur les échelons déconcentrés.	UCP et UGP, prestataire formateur, services techniques déconcentrés et décentralisés
Certains cadres des Ministères sectoriels (forêt, agriculture, environnement) ne perçoivent pas la légitimité du MATGT à piloter le Kopekoba au travers de l'UCP	Élevé	3	4	De nouveaux arrangements institutionnels ont été mis en œuvre depuis juillet 2025. Ces mesures, comprises et acceptées par chacune des maîtrises d'ouvrage, prévoient que chaque ministère assure désormais ses relations avec l'AFD (DANO), la passation de ses propres marchés, la validation technique des livrables et la gestion de ses protocoles d'accord. L'Unité de Coordination (UCP) se recentre ainsi sur la supervision globale, tandis que les Unités de Gestion (UGP) sont davantage autonomes dans la mise en œuvre de leur activité. Ce nouveau dispositif, validé par les parties prenantes, préserve l'inter ministérialité tout en éliminant les goulots d'étranglement administratifs. Le manuel de procédures administratives, comptables et financières est en cours de révision pour prendre en compte ces nouveaux arrangements.	UCP et UGP

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Risques fiduciaires					
Fraude et corruption	Moyen	2	4	<p>L'UCP et chaque UGP mobilise un RAF commun aux deux programmes en charge du suivi des dépenses et décaissements, qui sera placé sous l'autorité de son coordonnateur. L'UCP contractualisera un cabinet indépendant en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des audits annuels du programme ; - Du contrôle et de la certification des pièces justificatives des dépenses (hors paiements directs) chaque trimestre ; - Du contrôle de la justification des dépenses avant renouvellement des avances. <p>L'AFD, en tant que partenaire d'exécution du programme, veille à la gestion des risques fiduciaires au travers notamment d'un manuel de procédures et de la délivrance d'avis de non-objection.</p>	UCP, UGP, AFD
Pratiques anti-concurrentielles et défaillances dans les procédures de passations de marchés	Élevé	3	4	<p>Le renforcement du dispositif d'assistance technique prévu au niveau de l'UCP (financé sur le PUDT) et des UGP en charge de la mise en œuvre des activités spécifique au KOPEKOBA permet aux coordinations nationales de bénéficier d'un appui solide pour le suivi et la mise en œuvre conjointe des programmes.</p> <p>Ce dispositif permettra de mettre en place des procédures et une méthodologie de passation de marché robustes (élaboration de TDR détaillé pour chaque appel d'offre, mise en place de comités d'évaluation des offres, etc.). L'AFD, en tant que partenaire d'exécution, a la possibilité de poser son veto sur les demandes d'avis de non objection adressées par la coordination en cas de doutes sur un prestataire.</p>	UCP, UGP et AFD

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Complexité du programme entraînant des dépenses additionnelles non performante en termes de résultats atteints (<i>'value for money'</i>)	Élevé	4	3	L'UCP ancrée au MATGT assure la cohérence des Plans de travail budgétisés annuels (PTBA) des différentes UGP, qui sont soumis annuellement aux ANO de l'AFD, ainsi qu'au comité de pilotage conjoint. Le montage de la gouvernance, conjointe au PUDT, permet d'assurer une gestion optimale des différentes activités du programme, une maîtrise satisfaisante des risques fiduciaires lors de l'exécution de la dépense ainsi qu'un meilleur suivi technique, en vue notamment du reportage aux délégués de fonds. Pour renforcer l'efficacité des appuis fournis, certaines ressources humaines, certains équipements et budgets alloués aux UGP du PUDT et KOPEKOB seront mutualisés.	UCP, AFD
Risques de réputation					

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Attributions de terres et/ou de financement à des porteurs de projets préjudiciables à l'environnement ou aux CLPA.	Moyen	2	3	<p>Le PUDT et le KOPEKOBA disposent d'un plan d'engagement environnemental et social (PEES) conjoint, intégré à la gestion du PUDT. Ce plan fait l'objet d'un rapportage semestriel par l'UCP, pour permettre de prendre les mesures et actions correctives correspondantes. Le programme met en place un cadre de planification des activités en faveur des populations autochtones.</p> <p>Au sein de l'UCP, le coordinateur indépendant du suivi des sauvegardes environnementales et sociale et du mécanisme de gestion des plaintes et des recours (financé sur le PUDT), en lien avec deux représentants d'ONG nationales et le comité de Gestion des Plaintes et Recours (CGPR), assurera un rôle de veille légale des attributions des terres, en lien avec l'analyse des textes juridiques relatifs aux enjeux de reconnaissance des droits fonciers des CLPA. Au niveau des UGP, deux points focaux ont été désignés pour la prise en compte des enjeux de genre et des populations autochtones. Le MGPR est également alimenté par les mécanismes de dépôt des plaintes (MDP) mis en place par les partenaires techniques.</p> <p>Les incitations mises en place pour le développement des activités agricoles « zéro-déforestation » et de plantations forestières sont alignées avec les définitions des concepts et objectifs portés par la lettre d'intentions CAFI. En ce sens, le guichet de subvention sera conditionné au respect d'un cahier des charges spécifique qui sera précisé dans le manuel de procédure du guichet de financement. L'aspect foncier fera également l'objet d'une attention particulière au cours de la mise en œuvre (mise en place de mécanismes d'arrangement foncier), sur lequel le ministère en charge des affaires foncières et du cadastre sera sollicité.</p>	UCP

Risques	Niveau du risque ⁶	Probabilité ⁷	Impact ⁸	Mesures d'atténuation	Entité/ Personne responsable
Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabilité politique et contexte sécuritaire favorable ✓ Le budget de l'État permet d'assurer le fonctionnement normal des services des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ✓ Contribution significative du secteur agricole à la diversification économique du pays ✓ Existence d'une planification intégrée et spatialisée des territoires et volonté portée sur une approche de structuration et de développement de filières agricoles territorialisées ✓ Les secteurs de la forêt, de l'agriculture, des mines et des hydrocarbures ne sont pas impactés par des crises majeures 					

10.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Non
Allégations	Non
Investigations	Non
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)	Non
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	Non
Allégations	Non
Investigations	Non
Sanctions	Non

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption :		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	6 (3 ATI Long terme et 3 personnels d'appui de l'AT d'Expertise France)	7 avec le spécialiste en passation de marchés formé en 2024
Nombre de consultants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Veillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	6 (3 ATI Long terme et 3 personnels d'appui de l'AT d'Expertise France)	6 (3 ATI Long terme et 3 personnels d'appui de l'AT d'Expertise France)
Nombre de consultants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Nombre de sous-contractants formés / nombre total		

11. Récapitulatif des livrables

Sur le plan opérationnel, deux livrables ont été actualisés pendant la période sans être encore définitifs (identification des territoires pilotes et proposition de la note méthodologique de mise en place du guichet de subvention). Ils sont accessibles sur :

Résultats	Produits	Activités		Code base	Statut	Lien serveur CAFI
1	1.1	1.1.1	Note descriptive des territoires pilotes retenus pour les appuis du programme KOPEKOB, de la méthodologie et des critères en ayant permis leur sélection.	L1111	Finalisé	https://drive.google.com/drive/folders/1FDUUYqzG57bfva8uH4tHqiX_RD1YKrEH
2	2.1	2.1.1	Rapport de diagnostic institutionnel et organisationnel du FSA	L2111	Finalisé	https://docs.google.com/docume nt/d/19m9ffJ7q0eGGOu3Y77wk7

						uwiKoKfKORg/edit#heading=h.u1htlcyakq0a
--	--	--	--	--	--	---

12. Annexes

[Annexe 1 : tableaux indicateurs projets à approche territoriale](#)

En sus, et en ligne avec les Lignes Directrices de Suivi Évaluation de CAFI, pour les projets approuvés avant le 13 novembre 2023, les indicateurs du cadre de résultat sont présentés dans le présent rapport annuel. Les indicateurs formalisés dans l'annexe 1 correspondant aux nouveaux indicateurs CAFI, la mise à disposition de cette annexe ne peut être applicable au présent rapport.

[Annexe 2 : indicateurs transversaux](#)

NA – concerne les projets de type 2

[Annexe 3 : tableau 8.2](#)

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Dd9f7YpVwVLe34czY_7TXNqnTCmu7SeQ/edit?gid=970631638#gid=970631638